

Rapport à madame la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Usages du numérique dans la relation École-familles

N° 24-25 140C – juin 2025

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

Usages du numérique dans la relation École-familles

Juin 2025

Isabelle BOURHIS
Hervé FERRAGE
Laurent LE PRIEUR
Luc PHAM

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des recommandations	2
Introduction.....	5
1. Le panorama des ENT et des logiciels de vie scolaire.....	5
1.1. L'ENT : une extension du temps et de l'espace de l'établissement scolaire.....	5
1.1.1. <i>Son déploiement</i>	6
1.1.2. <i>Sa sécurisation</i>	7
1.2. ENT et logiciels de vie scolaire : des fonctionnalités qui se recoupent.....	7
1.3. État du marché	8
2. Des atouts indéniables	10
2.1. Un outil incontournable	10
2.2. Un outil efficace	11
3. Le droit à la déconnexion.....	11
4. Une mise en cohérence des outils nécessaire	13
5. Des outils numériques au service d'une stratégie d'école ou d'établissement	16
5.1. Un travail collaboratif à mettre en œuvre	16
5.2. L'ENT, un espace à ouvrir aux représentants des parents d'élèves.....	16
5.3. Une mobilisation de l'établissement indispensable pour accompagner les familles	17
5.4. Des alliances éducatives à rechercher	17
5.5. La restitution des évaluations aux élèves dans le processus d'apprentissage	19
6. Mieux appréhender l'informatique comme discipline et inscrire les compétences numériques dans une approche progressive.....	20
7. La formation des personnels.....	23
7.1. Généraliser la formation des personnels d'inspection et de direction.....	23
7.2. Renforcer la formation des équipes pédagogiques et éducatives.....	24
7.2.1. <i>Un accompagnement et des ressources pédagogiques déployés particulièrement dans les TNE</i>	24
7.2.2. <i>Des partenariats installés entre des académies et des universités pourraient inspirer d'autres territoires</i>	25
8. Des réponses nécessaires à une fracture numérique aux caractéristiques multiples	26
8.1. Des réponses encore insuffisantes.....	26

8.2. Une collaboration interministérielle indispensable	26
Conclusion	28
Annexes	31

SYNTHÈSE

Les espaces numériques de travail (ENT) se veulent des espaces collaboratifs qui permettent une continuité pédagogique, renforcent l’implication des familles, fluidifient les échanges entre les élèves, les familles et les établissements (professeurs, équipes éducatives), et promeuvent une gestion efficace des ressources¹ et des données scolaires². Ils permettent notamment aux élèves d’acquérir des compétences dans la maîtrise d’outils numériques et la collaboration en ligne.

La mission a dressé un panorama global des ENT et logiciels de vie scolaire³ déployés sur le territoire national. Elle a aussi étudié leur sécurisation dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD)⁴, les fonctionnalités et les zones de chevauchement qu’ils présentent, leurs principales utilisations par les usagers, et l’implantation des acteurs majeurs sur le marché.

En 2020, la crise sanitaire a marqué un tournant important dans l’usage des ENT pour permettre la continuité pédagogique. Les outils sont devenus incontournables et leur usage ne fait que progresser. Pour mieux organiser l’articulation des services portés par les collectivités territoriales, les éditeurs et le ministère, la direction du numérique pour l’éducation (DNE) a publié la « doctrine technique du numérique pour l’éducation⁵ », « afin de mettre en place un cadre d’architecture et de règles communes, visant à fournir aux usagers un ensemble lisible et structuré de services numériques éducatifs accessibles simplement et interopérables », tout en assurant une meilleure circulation des données entre les outils concernés.

Au travers de leurs usages, la mission a analysé la typologie et la qualité des relations que les outils numériques génèrent entre l’école et les familles, mais aussi la qualité de la relation entre les parents et leurs enfants. En s’appuyant sur le rapport de la commission « Enfants et écrans, À la recherche du temps perdu »⁶ et les recommandations relatives aux usages des ENT, la mission a examiné les limites qui méritaient d’être mises en place au bénéfice d’une relation éducative de qualité.

Elle s’est attachée à observer les conditions d’accès des familles aux outils numériques et à proposer des pistes visant à une simplification et une harmonisation territoriale des ENT dans le second degré sur la base d’un travail des régions académiques avec les collectivités territoriales.

La mission a interrogé la place des outils numériques dans la stratégie d’un établissement, en termes de travail participatif associant les parents et les élèves, mais aussi en termes de communication et d’accompagnement des familles dans leurs usages.

À l’aune du rapport de la commission nationale relative aux écrans, alors que le Président de la République exprime sa volonté de faire de la préservation de la santé des élèves face à l’usage excessif des écrans un objectif majeur, la mission s’est interrogée sur la possibilité de développer des alliances éducatives.

À l’heure où le numérique occupe une place cardinale dans la société et au regard des évolutions menées dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, les auditions ont également montré la nécessité de questionner les conditions dans lesquelles l’école favorise les compétences numériques des élèves et la construction d’une pensée informatique⁷. La formation au numérique des personnels d’encadrement et des personnels d’enseignement et d’éducation est un sujet majeur pour la progression des élèves dans leurs compétences et leurs usages, et dans la conduite d’une action collective.

Enfin, au regard des multiples facteurs qui génèrent la fracture numérique dont l’ensemble des territoires visités se fait l’écho, l’expérience des territoires numériques éducatifs (TNE), dans son axe relatif à la parentalité numérique, ouvre la voie à des pistes de collaboration interministérielle dans lesquelles l’éducation nationale doit prendre toute sa place.

¹ Cours, devoirs, ressources pédagogiques, outils de collaboration, partage de documents, actualités de l’établissement.

² Emploi du temps, suivi des résultats scolaires, absences élèves.

³ Logiciel spécialisé dans la gestion de la vie scolaire, utilisé pour centraliser les informations liées à l’organisation de la vie pédagogique et au suivi des élèves.

⁴ Le règlement général de protection des données, texte règlementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l’Union européenne, entré en application le 25 mai 2018.

⁵ <https://eduscol.education.fr/3827/doctrine-technique-du-numerique-pour-l-education>

⁶ <https://www.elysee.fr/admin/upload/default/0001/16/06a9854b34d98bb3e4fbf72b2b28ed3b0dd601a1.pdf>

⁷ Pratique de l’informatique, algorithmique, formalisation de problèmes, etc.

Liste des recommandations

Recommandation n° 1 : Les recommandations du rapport « Enfants et écrans, À la recherche du temps perdu », et la demande très majoritaire des acteurs de la communauté éducative auditionnés, appellent à une mise en œuvre du droit à la déconnexion des outils numériques durant les périodes de vacances, le week-end (du vendredi 20 h au lundi 7 h), et en semaine, entre 20 h et 7 h le lendemain, à l'exception de l'urgence et à la seule main des directeurs d'école et des chefs d'établissement, dans les trois cas mentionnés. Cela signifie l'arrêt des diffusions de nouvelles informations entre les parties prenantes, sans pour autant interrompre l'accès aux services pour chacun, que ce soit en consultation ou en modification / saisie.

La mise en œuvre de cette recommandation nécessite soit le paramétrage des solutions existantes (par l'établissement ou l'école, la collectivité territoriale ou l'éditeur), soit des évolutions fonctionnelles et techniques des outils, à la charge des éditeurs et des collectivités territoriales.

Durant la période de déconnexion, le maintien du service de messagerie de l'ENT ou du logiciel de vie scolaire entre les personnels doit relever du choix de l'établissement scolaire ou de l'école. L'ENT, ou le logiciel de vie scolaire, doit prévoir l'affichage d'un rappel du droit à la déconnexion lors de la rédaction d'un message durant cette période afin de sensibiliser l'émetteur à l'impact de son envoi sur les destinataires.

Recommandation n° 2 : Un temps nécessaire en classe doit être respecté pour la prise en note des devoirs, au collège en particulier, où elle permet à l'élève de se projeter et de mémoriser le travail à faire. Pour rappel, la circulaire n° 2010-136 du 6 septembre 2010⁸ a imposé la mise en place d'un cahier de textes numérique de classe à compter de la rentrée de septembre 2011, mais ne dispense pas chaque élève de tenir un cahier de textes individuel. Le renvoi exclusif à l'ENT pourrait laisser penser aux parents que les élèves doivent bénéficier d'un équipement individuel ou collectif à la maison pour prendre connaissance de leurs devoirs, notamment dans les premières classes du collège.

Recommandation n° 3 : Une mise en cohérence des outils est nécessaire autour d'un parcours utilisateur simplifié qui agrège les différents services constitutifs d'un ENT, y compris ceux de vie scolaire et les téléservices de l'éducation nationale, de façon à faciliter leur accès. La DGESCO, la DNE, les régions académiques et les collectivités territoriales doivent conduire cette mise en cohérence du parcours d'usage et des services, en associant les représentants des familles et les éditeurs / intégrateurs.

Recommandation n° 4 : Dans ce même objectif de simplification, une seule identité d'accès des parents et des élèves à l'ensemble des services est nécessaire. EduConnect⁹ doit être déployé par tous les projets ENT dans les écoles et établissements scolaires publics.

Les régions académiques doivent y travailler avec les collectivités territoriales. Pour les ENT labellisés mis en œuvre dans le premier degré, la mise à disposition des données doit être conditionnée à la mise en place des services d'authentification¹⁰ de l'éducation nationale EduConnect pour les parents et les élèves, et du guichet agent¹¹ pour les personnels.

Recommandation n° 5 : Les établissements scolaires doivent prendre en compte les outils de communication numérique dans tous les aspects stratégiques de leur pilotage en associant les représentants des familles et des élèves ; cela doit se traduire par une prise en compte formelle dans le projet d'établissement, dans le règlement intérieur, voire dans une charte des usages.

Recommandation n° 6 : Dans le cadre de la politique d'établissement et en conformité avec le RGPD, permettre aux représentants des parents d'élèves, pour faciliter leur rôle, de diffuser directement via l'ENT des informations aux parents qui auront donné leur consentement en début d'année scolaire (ensemble des parents, par niveau ou par classe) et permettre en retour aux parents de les solliciter à titre individuel.

Recommandation n° 7 : Au sein des établissements scolaires et des écoles, en collaboration avec les parents d'élèves élus au conseil d'administration ou au conseil d'école, il convient de trouver une organisation idoine

⁸ <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/32/mene1020076c.htm>

⁹ <https://www.education.gouv.fr/educonnect-un-compte-unique-pour-suivre-et-accompagner-la-scolarite-de-mon-enfant-7361>

¹⁰ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Authentification>

¹¹ Le guichet agent est le pendant d'EduConnect pour authentifier les personnels de l'éducation nationale.

pour informer toutes les familles et accompagner celles en difficulté dans l'appropriation de l'ENT et du logiciel de vie scolaire : contenu, intérêt pour le suivi de la scolarité de leur enfant, ressources accessibles, manière de les utiliser, et bienséance nécessaire. Des temps propices lors des rencontres avec tous les parents d'élèves méritent d'être exploités : inscriptions des élèves, réunions de rentrée, entretiens individuels notamment.

La contribution des parents d'élèves élus est aussi à rechercher et soutenir sous des formes diverses (permanences dans l'établissement, café des parents, etc.).

Recommandation n° 8 : Élément constitutif de la relation entre l'école et les familles, l'exploitation des données quantitatives et qualitatives (connexions, utilisation des ressources accessibles dans l'ENT, etc.) mérite d'être partagée en conseil d'administration lors de la présentation du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Recommandation n° 9 : Dans un effort conjugué des autorités académiques, des collectivités territoriales et des caisses d'allocations familiales (CAF)¹², un vivier de professionnels de la santé, du monde associatif et sportif pourrait être constitué afin d'animer, dans les établissements scolaires volontaires, des temps de réflexion et d'échanges avec les familles autour du numérique, qui permettraient d'aborder les effets des écrans sur la santé, la santé mentale, l'engagement dans le sport notamment. Ce travail de proximité pourrait être en résonance avec une campagne nationale de sensibilisation aux effets des écrans sur les enfants et les adolescents.

Recommandation n° 10 : Lors des réunions de rentrée avec les parents d'élèves, mobiliser les personnels de santé de l'établissement scolaire chaque fois que possible, pour sensibiliser les familles aux effets des écrans sur la santé et à leur rôle pour en réguler l'usage à la maison.

Recommandation n° 11 : Au regard de l'importance du processus d'évaluation des travaux des élèves, la mission préconise la chronologie suivante lors du processus de transmission des notes :

- remise du travail par le professeur, prise de connaissance par l'élève, interprétation du résultat et compréhension de la notation ;
- affichage des notes à heure raisonnable¹³ pour les élèves ;
- communication de la note aux parents 24 h après la transmission aux élèves.

Recommandation n° 12 : Dans l'objectif de former les élèves à l'informatique et aux usages numériques, et contribuer à leur formation comme citoyens éclairés à l'ère de l'intelligence artificielle, la mission recommande que le ministère s'engage plus fortement dans un continuum des apprentissages numériques et que soit mis à l'étude un enseignement de l'informatique au collège, en articulation avec les autres enseignements. Une utilisation réfléchie des technologies n'a que peu à voir avec l'usage addictif des écrans entretenus par certaines applications et réseaux sociaux.

Recommandation n° 13 : Au regard des enjeux de compétences et de citoyenneté des élèves, de sécurité et de respect du RGPD, et de qualité de la relation au sein des communautés scolaires, la formation des personnels d'encadrement, en termes de pilotage, de régulation et d'accompagnement des usagers, mérite d'être particulièrement renforcée et généralisée.

En adéquation avec les travaux du délégué régional académique au numérique (DRAN) et du délégué régional académique aux systèmes d'information (DRASI) et en lien avec les directions ministérielles (DNE, DGESCO, DAJ), l'IH2EF¹⁴ et les écoles académiques de la formation continue (EAFC), il est indispensable de former à une meilleure connaissance des ENT et outils de vie scolaire, et à leur architecture, mais aussi d'intensifier la formation sur les enjeux de compétences numériques des élèves, sur l'articulation des enseignements, l'intégration des outils numériques dans le pilotage de l'établissement et leur mise en œuvre dans la relation aux familles. Les conseillers techniques et les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux établissement et vie scolaire (IA-IPR EVS) devraient y être associés.

¹² <https://www.caf.fr/>

¹³ En dehors de la plage horaire 20 h / 7 h afin de respecter un droit à la déconnexion recommandé par la mission (recommandation n° 1 de ce rapport).

¹⁴ Institut des hautes études de l'éducation et de la formation <https://www.ih2ef.gouv.fr/>

Recommandation n° 14 : Mobiliser dans chaque académie un inspecteur sur le suivi des apprentissages numériques et des compétences des élèves entre les niveaux de scolarité.

Recommandation n° 15 : La formation des personnels d'enseignement et d'éducation doit accorder à la relation entre l'école et les familles, au cœur des débats sur la réussite éducative et la réduction des inégalités, une place essentielle et proposer des éléments de réflexion et d'action sur le rôle du numérique et de ses outils dans cette relation.

Recommandation n° 16 : Au regard des difficultés multiples rencontrées par les familles les plus éloignées des ressources et des compétences numériques, une gouvernance interministérielle de l'accompagnement à la parentalité numérique, à laquelle le MEN doit contribuer sur le volet scolaire et éducatif, mériterait d'être étudiée. Cette politique pourrait être portée par le ministère en charge de la famille, et s'appuyer sur la coordination d'un ensemble de contributeurs pour plus de cohérence et d'efficacité.

Introduction

Dans le cadre de la politique du ministère de l'éducation nationale visant à promouvoir l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement scolaire, le programme espace numérique de travail (ENT)¹⁵ a permis de développer, depuis 2003, de nouveaux services et ressources numériques accessibles en ligne à l'ensemble des acteurs des établissements scolaires. La loi pour la refondation de l'école de 2013 a confié ces environnements de travail aux collectivités locales.

Parallèlement, les logiciels de vie scolaire, dont le déploiement a débuté dans les années 2000, ont évolué au service d'une meilleure communication sur les événements de la vie scolaire pour permettre, particulièrement aux parents, un suivi du travail et de la scolarité de leur enfant.

Les difficultés mises récemment en lumière par le rapport de la commission « Enfants et écrans, À la recherche du temps perdu » invitent à s'interroger sur l'usage de ces outils numériques et leur impact sur les élèves, les familles et les équipes pédagogiques.

L'IGÉSR a été saisie par la directrice de cabinet de la ministre en date du 18 décembre 2024 pour évaluer la situation des usages numériques relatifs aux ENT et logiciels de vie scolaire dans la relation École-familles. Par lettre de désignation de la cheffe de l'IGÉSR, en date du 30 janvier 2025, une équipe d'inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche a été constituée.

La méthodologie adoptée a reposé sur les auditions au plan national du Haut-commissaire à l'enfance, des membres de la commission nationale « Enfants et écrans, À la recherche du temps perdu », des directions d'administration centrale (direction des affaires financières (DAF), directions des affaires juridiques (DAJ), direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), direction du numérique pour l'éducation (DNE)), de la médiatrice de l'éducation nationale, des membres du conseil de l'évaluation de l'école, des représentants nationaux des organisations syndicales représentatives des personnels, des fédérations de parents d'élèves représentatives de l'enseignement public et privé sous contrat, de l'union nationale des associations familiales (UNAF), des élus lycéens au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). La mission a également auditionné les représentants des élus des collectivités territoriales (régions de France, départements de France), ainsi que plusieurs dirigeants d'entreprises éditrices de logiciels de vie scolaire et d'ENT (Aplim, Axess, Beneylu, Docaposte et Kosmos), mais aussi le groupement d'intérêt public (GIP) Recia de la région Centre-Val de Loire, et les porteurs de l'ENT Toutatice / Elen mis en œuvre dans la région académique Bretagne.

La mission s'est rendue dans plusieurs académies (Amiens, Grenoble, Montpellier, Paris, Poitiers, Rennes et Versailles) pour y rencontrer les acteurs des services déconcentrés, les représentants des collectivités territoriales, de syndicats intercommunaux, des personnels, parents et élèves, en école, collège et lycée, et a échangé à distance avec des acteurs de l'académie de la Guadeloupe. La mission a auditionné 519 personnes¹⁶.

1. Le panorama des ENT et des logiciels de vie scolaire

1.1. L'ENT : une extension du temps et de l'espace de l'établissement scolaire

L'ENT a une place centrale dans la stratégie numérique 2023-2027 portée par le MEN afin de répondre aux défis de l'inclusion numérique, de la transition écologique et de la souveraineté numérique¹⁷.

La stratégie numérique vise à relever quatre grands défis :

- renforcer la coopération nationale et locale entre les acteurs de l'éducation ;
- développer les compétences numériques des élèves ;
- fournir aux professeurs une offre claire mêlant outils et ressources numériques ;

¹⁵ <https://eduscol.education.fr/1042/services-numeriques-pour-l-education-et-cadres-de-reférence>

¹⁶ Voir annexe 2 : liste des personnes rencontrées.

¹⁷ <https://www.education.gouv.fr стратегии-для-цифрового-образования-2023-2027-344263>

- développer la robustesse, la sécurité, l’accessibilité, la qualité et l’éco-responsabilité des outils informatiques du ministère de l’éducation nationale.

Dans ce cadre, l’ENT vise trois objectifs essentiels : permettre une continuité pédagogique, impliquer de manière optimisée toute la communauté éducative et promouvoir une gestion sécurisée et fiable des ressources et des données scolaires.

L’ENT, en tant que point d’entrée unifié, accompagne les élèves dans l’acquisition de compétences essentielles dans la maîtrise des outils numériques et la collaboration en ligne, et leur offre un accès aux éléments de vie scolaire. Il permet aux enseignants de diversifier leurs pratiques pédagogiques et de gagner en efficacité. Il permet aux parents une plus grande visibilité sur la scolarité de leurs enfants. Pour les personnels de direction, il offre des outils de gestion de l’organisation quotidienne, et permet de la réactivité et de la transparence.

1.1.1. Son déploiement

12 millions d’élèves sont potentiellement concernés¹⁸.

À la rentrée 2024, le déploiement suivant¹⁹ est observé :

- 99 % des lycées publics et 89 % des collèges publics proposent un ENT (voir annexe 3) ;
- 32 départements ont massivement déployé un ENT dans plus de 80 % des écoles de leur territoire ; les autres départements sont en cours de déploiement, seuls six projets ne sont pas connus à ce jour (voir annexe 3) ;
- 62 % des écoles publiques bénéficient d’un ENT (55 % en 2023) (voir annexe 3) ;
- 92 % des élèves du second degré et 64 % des élèves du premier degré bénéficient d’un ENT ainsi que leurs parents et leurs enseignants.

L’état du déploiement des ENT est suivi par la DNE. Cependant certaines fonctions présentes dans un ENT et visant à outiller la relation entre acteurs d’une classe, d’une école ou d’un établissement peuvent être mises en œuvre au travers de solutions qui ne répondent pas aux caractéristiques du schéma directeur des environnements numériques de travail (SDET)²⁰. De ce fait, ces mises en œuvre ne sont pas comptabilisées.

Les ENT sont financés par les collectivités territoriales qui peuvent s’appuyer sur les délégations régionales académiques au numérique éducatif (DRANE) pour en construire le cahier des charges mais surtout en assurer le déploiement auprès des établissements scolaires et des écoles.

Dans le premier degré l’organisation est plus variable. Si la région académique ou l’académie s’est dotée d’un ENT unique pour les écoles, le pilotage est régional ou académique. Lorsque l’ENT est à maille départementale, ou plus localisé, en général ce sont les équipes de la direction départementale des services de l’éducation nationale (DSDEN), autour de l’inspecteur de l’éducation nationale (IEN) référent numérique, qui assurent cet accompagnement. Lorsque la maille est plus petite encore, ce peut être l’équipe de circonscription ou le directeur d’école.

Pour prendre en charge la mise à disposition des données issues des systèmes d’information de la scolarité pilotés par le MEN, la conduite du projet sur les « déploiements industrialisés » d’ENT nécessite en général l’association de la direction régionale académique des systèmes d’information (DRASI) ou du service interacadémique des systèmes d’information (SIASI), selon l’organisation que se sont données les régions académiques. L’opération vise à alimenter les ENT (annuaire fédérateur)²¹, articuler la gestion des identités numériques²² et en général porter assistance aux établissements scolaires, aux personnels, plus rarement

¹⁸ <https://www.education.gouv.fr/l-education-nationale-en-chiffres-edition-2024-414935>

¹⁹ <https://eduscol.education.fr/1567/l-etat-du-deploiement-des-espaces-numeriques-de-travail>

²⁰ <https://eduscol.education.fr/1559/schema-directeur-des-ent-sdet-version-en-vigueur>

²¹ L’annuaire fédérateur est constitué des données nécessaires issues des systèmes d’information (SI) du ministère pour alimenter automatiquement les ENT avec les données nominatives contenues notamment dans le SI de gestion des ressources humaines (personnels) et le SI de la scolarité (élèves et parents ainsi que la description de l’organisation pédagogique de l’établissement).

²² L’identité numérique est un ensemble d’attributs associés à une personne physique (nom, prénom, etc.) enregistrés sous forme numérique. Une identité numérique est unique et permet à la fois de sécuriser et de simplifier la connexion à différents services ou démarches, notamment administratives.

aux parents, faute de moyens. La DRANE assure notamment l'accompagnement à la prise en main par les chefs d'établissement ou les équipes pédagogiques.

Pendant la crise sanitaire, 80 % des établissements scolaires équipés d'ENT ont pu maintenir la continuité pédagogique grâce à ces outils numériques. À ce titre les ENT ont joué un rôle déterminant. Durant cette période, des délégués régionaux ou académiques au numérique ont pu être désignés « référent continuité pédagogique » par leur recteur pour coordonner l'ensemble des acteurs.

1.1.2. Sa sécurisation

Depuis l'entrée en vigueur du RGPD en 2018, les ENT doivent respecter des règles strictes pour protéger les informations personnelles des utilisateurs. Les données collectées (résultats scolaires, informations de connexion) doivent être traitées de manière transparente, sécurisée et uniquement à des fins éducatives. Lors de la mise en œuvre d'un ENT, le chef d'établissement scolaire dans le second degré, ou le DASEN pour les écoles dans le premier degré, doit désigner un délégué à la protection des données (DPD) pour veiller au respect de ces obligations.

Les ENT sont soumis à des normes spécifiques pour assurer la confidentialité des échanges et prévenir les risques liés à la cybersécurité.

L'utilisation des ENT s'inscrit dans le cadre de la loi pour une République numérique (2016)²³, qui encourage l'accès égal au numérique pour tous. Les collectivités territoriales travaillent en collaboration avec l'éducation nationale pour garantir une mise en œuvre conforme aux exigences légales : la doctrine technique du numérique pour l'éducation²⁴ et le schéma directeur des ENT en vigueur.

Pour fluidifier et sécuriser le parcours des élèves et des parents, la DNE a développé le service EduConnect qui permet de délivrer une identité à chaque acteur et d'accéder aux téléservices de l'éducation nationale. EduConnect a été proposé à l'ensemble des acteurs des projets ENT afin que les élèves et les parents disposent d'un identifiant unique pour l'ensemble des services de l'ENT. EduConnect est adossé à FranceConnect²⁵, ce qui permet aux parents d'utiliser l'identité FranceConnect de leur choix.

1.2. ENT et logiciels de vie scolaire : des fonctionnalités qui se recoupent

L'ENT centralise de nombreux services pour les élèves, les parents, les enseignants et l'administration : messagerie, ressources pédagogiques, actualités de l'établissement.

Les fonctionnalités principales des ENT, décrites dans le SDET, sont les suivantes :

- accès aux ressources pédagogiques (cours, exercices, documents, etc.) ;
- outils de communication (messagerie, forums, visioconférences, etc.) ;
- gestion administrative (inscriptions des élèves, paiement des cantines, etc.) ;
- collaboration entre les différents acteurs (élèves, personnels, parents) ;
- suivi individuel des élèves (gestion des notes et bulletins scolaires, absences, gestion des compétences, suivi du comportement).

Même si le SDET définit les fonctions de suivi individuel des élèves, présentes totalement ou partiellement dans certains ENT, dans leur grande majorité les établissements scolaires du second degré mettent en œuvre un logiciel en ligne spécialisé en gestion de vie scolaire pour la gestion et la consultation des informations liées à l'organisation pédagogique et au suivi des élèves.

La mise en œuvre de cet outil de vie scolaire est dans la plupart des cas liée au choix du logiciel de conception et de gestion des emplois du temps à la main du chef d'établissement.

Ses fonctionnalités principales sont les suivantes :

- conception, gestion et consultation de l'emploi du temps ;

²³ Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

²⁴ <https://eduscol.education.fr/3827/doctrine-technique-du-numerique-pour-l-education>

²⁵ <https://franceconnect.gouv.fr/>

- gestion et consultation des absences et retards ;
- gestion et consultation des notes et bulletins scolaires ;
- gestion et consultation du cahier de textes ;
- gestion et suivi des punitions, sanctions disciplinaires et observations ;
- communication avec les familles (via une messagerie dédiée).

L'outil de vie scolaire peut être plus ou moins intégré afin de permettre un accès unique depuis l'ENT ou partager des informations qui se reportent dans certaines fonctions de l'ENT.

L'ENT et l'outil de vie scolaire peuvent présenter des recouplements : messagerie, cahier de textes, tableau de bord²⁶, par exemple, lorsque l'articulation de ces différents services n'est pas suffisamment accompagnée ou comprise des différents acteurs, ou qu'il n'y a pas eu de réflexion sur leur organisation et leurs paramétrages.

Les services des ENT les plus utilisés

Les ENT bénéficient d'un suivi de leur fréquentation opéré par la DNE au travers du dispositif national de mesure d'audience (DNMA). Ce service permet de collecter, de façon anonyme, et de restituer aux porteurs de projet ENT (collectivités et académies), des statistiques d'accès aux différents services constitutifs d'un ENT. Les statistiques du DNMA mettent en avant trois services principalement utilisés : 31 % des accès sont consacrés au service de vie scolaire, 22 % à la messagerie, 19 % au cahier de textes. Les autres services représentant 28 % de la fréquentation²⁷.

1.3. État du marché

Ces deux outils d'utilisation quotidienne ne relèvent pas du ministère de l'éducation nationale.

L'outil de vie scolaire relève d'un choix du chef d'établissement qui souscrit un abonnement auprès d'un éditeur. De façon très marginale, en complément de l'ENT, quelques collectivités ont conclu un contrat avec un éditeur de logiciel de vie scolaire pour fournir le service aux établissements scolaires.

Deux éditeurs, Index Éducation et Aplim, sont majoritaires, voire quasi monopolistiques, sur le marché des logiciels de vie scolaire, logiciels qui sont en fait des plateformes accessibles en mode web et via une application mobile.

Dans les établissements scolaires publics, Index Éducation, filiale de Docaposte du groupe La Poste, éditeur d'EDT pour la conception et la gestion des emplois du temps et de Pronote, outille l'ensemble des services de suivi et de vie scolaire. L'éditeur revendique 8 360 établissements scolaires clients dans le second degré. Si 400 établissements ont choisi d'assurer leur propre hébergement de la solution, 7 960 ont opté pour un mode hébergé²⁸ chez Index Éducation, ce qui représente 18 millions de comptes²⁹ et 4 milliards d'accès par an. En juin 2024, l'éditeur a obtenu la qualification SecNumCloud SaaS³⁰ de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Les solutions EDT, Pronote et Pronote Primaire figurent sur la liste des produits et services qualifiés³¹. À noter que si la très grande majorité des solutions de vie scolaire sont souscrites par chaque établissement scolaire, quelques collectivités (1 région et 8 départements) ont choisi de contractualiser de façon globale avec Index Éducation. Elles bénéficient, dans ce cadre, d'un accès à certaines données des établissements scolaires pour l'exercice de leur champ de compétences, comme le service de restauration, la gestion technique ou le nettoyage des bâtiments.

Dans les établissements privés sous et hors contrat, Aplim, éditeur de Charlemagne et d'École Directe, permet aux établissements privés de disposer d'un ensemble de services intégrés : un volet pour leur gestion

²⁶ Le tableau de bord permet de rassembler à un endroit unique les dernières informations comme par exemple les 5 dernières notes, les 5 derniers devoirs, ou les 5 derniers messages.

²⁷ <https://eduscol.education.fr/document/46594/download>

²⁸ <https://www.index-education.com/fr/pronote-hebergement-presentation.php>

²⁹ Répartition des 18 millions de comptes « PRONOTE hébergé » par Index Éducation : 45 % parents ou responsables légaux, 28 % élèves, 5 % professionnels de l'éducation, 22 % entreprises (stages et PFMP) – source Index Éducation.

³⁰ <https://cyber.gouv.fr/secnumcloud-pour-les-fournisseurs-de-services-cloud>

³¹ https://cyber.gouv.fr/produits-services-qualifies?categorie_psq=&field_type_service_value%5Bcloud%5D=cloud

(comptabilité, facturation, gestion des personnels, des élèves, des parents, etc.) et un ENT qui agrège l'ensemble des services pédagogiques et de vie scolaire. L'éditeur revendique plus de 5 000 établissements clients, 4 millions d'utilisateurs dont 1,3 million d'élèves dans le second degré et 500 000 dans le premier degré.

Beaucoup moins implantée, la société Axess, éditeur de « UnDeuxTEMPS » (logiciel de conception d'emploi du temps), déclare quant à elle 800 établissements scolaires clients (moitié collèges / moitié lycées), dont 70 % sont des établissements privés. La société, qui délivre aussi la plateforme « la-vie-scolaire.fr », notamment en sous-traitance de la société Kosmos, a indiqué stopper cette offre à l'été 2025 et recentrer ses activités sur le champ de la formation continue, notamment à destination des organismes de formation.

Dans le cadre d'accords entre communes, départements et régions, certains territoires offrent un ENT unique. Dans d'autres territoires, les parents d'élèves peuvent avoir à gérer jusqu'à trois solutions différentes, si leurs enfants sont scolarisés à l'école, au collège et au lycée.

Les établissements privés sous contrat utilisent généralement des solutions qui leur sont propres.

Dans le second degré, l'ENT relève de la collectivité territoriale (département pour les collèges, région pour les lycées) en partenariat avec la région académique et l'académie.

Deux acteurs industriels principaux se partagent l'essentiel du marché des ENT : Édifice et Kosmos. Dans le premier degré public, les deux acteurs principaux sont Beneylu et Édifice.

L'acteur industriel Docaposte, après avoir acquis fin 2020 la société Index Éducation, éditrice de la solution Pronote, s'implante désormais sur ce marché des ENT qui a vu disparaître des sociétés comme iTOP ou Its'Learning et tend à se concentrer toujours plus. Les récentes remontées du terrain laissent penser que Docaposte, dont la place est quasi monopolistique sur les logiciels de vie scolaire, imposerait aux établissements scolaires, lorsqu'un ENT autre que sa propre solution est mis en œuvre en leur sein, une tarification d'interopérabilité pour l'échange des données issues de son logiciel, avec des coûts supplémentaires jugés importants par les EPLE.

Plusieurs territoires ont opté pour des ENT qui font appel à des solutions « libres et ouvertes » portées par les collectivités territoriales et les services de l'État : régions Centre-Val de Loire, Bretagne et Pays de la Loire.

L'ENT de la région académique Bretagne est financé à 60 % par l'État, 26 % par la région et 14 % par les quatre départements³². La part apportée par l'académie correspond à la valorisation budgétaire de huit emplois équivalents temps plein (ETP) de la DRANE et de la DRASI pour l'accompagnement mais aussi le développement et fonctionnement du service ENT « Toutatice ». Depuis la rentrée scolaire, la région académique Pays de la Loire bénéficie de l'ENT ELEN, qui est une version de « Toutatice » permettant un déploiement multi-territoires. En Pays de la Loire, les collectivités financent 68 % du service et la région académique 32 % sous la forme de 3 ETP de la DRANE et de la DRASI. Le modèle économique consolidé Toutatice / ELEN présente une répartition de charge de 48 % pour l'État et de 52 % pour l'ensemble des collectivités territoriales des deux régions académiques.

En Centre-Val de Loire, le GIP RECIA, porte une solution basée sur un portail développé par les universités américaines (uPortal³³) et repris par les universités françaises au travers une association (eSUP³⁴). Le financement du développement et du fonctionnement de l'ENT est assuré exclusivement par la région et les six départements, conformément à la loi Peillon (loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013³⁵) qui a précisé, dans ses articles 21 et 23, la compétence des collectivités territoriales en la matière.

³² Source : académie de Rennes, Convention de partenariat 2025-2027 Espace Numérique de Travail (ENT) « Toutatice ».

³³ <https://www.apereo.org/programs/software/uportal>

³⁴ <https://www.esup-portail.org/>

³⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027677984/>

2. Des atouts indéniables

2.1. Un outil incontournable

En 2020 la crise sanitaire a constitué un tournant dans l'usage des ENT (initialement créés en 2003 autour d'un objectif pédagogique), elle a conduit à une intensification des usages autour d'un objectif partagé : assurer la continuité pédagogique. Cette intensification a nécessité une mobilisation et une appropriation de l'outil par les enseignants, les élèves, mais aussi les parents. Le rapport de l'IGÉSR n° 2020-133³⁶ « Les usages pédagogiques du numérique en situation pandémique durant la période de mars à juin 2020 » témoigne de cette période : « *Pour ce qui concerne les ENT, 80 % des enseignants du premier degré dont l'école dispose d'un ENT l'ont utilisé. Dans le second degré, ils sont environ 90 %. Les usages dominants sont les échanges de documents : mise à disposition de cours ou de documents par les enseignants et retour de productions réalisées par les élèves* ».

Une fois la crise sanitaire passée, l'ENT est resté inscrit dans le paysage éducatif et son usage n'a pas décliné mais progressé.

Parmi tous les interlocuteurs rencontrés, aucun ne remet en cause l'importance des ENT et des logiciels de vie scolaire qui leur sont associés, non seulement à la suite de la crise sanitaire, mais, d'une façon générale, dans une société où le numérique est omniprésent et sa maîtrise indispensable. Les ENT sont désormais incontournables, dans la vie des établissements, pour la communication avec les familles, et ils sont reconnus comme tels. Le regard critique qui peut être porté sur eux, et plus globalement sur la relation au numérique et aux écrans, ne remet pas en cause leur légitimité mais la place qu'il convient de leur donner au service d'un projet pédagogique et éducatif. Par ailleurs le perfectionnement de l'outil est un atout bien identifié, qui pourra être mis à profit dans l'hypothèse de crises futures.

Au regard d'autres vecteurs de communication (réseaux sociaux, messageries privées) souvent utilisés par les personnels, les parents et les élèves, par commodité, ou par réflexe, et sans en mesurer les risques, l'ENT offre par ailleurs, de l'avis des personnes entendues, un environnement de confiance, sécurisé, qui répond aux exigences du RGPD et fait l'objet d'une contractualisation entre les acteurs à partir d'un cahier des charges protecteur. Ce cadre régulé est un élément essentiel pour mobiliser les acteurs en période de crise cyber comme celle de 2024, qui a touché les messageries des ENT et des logiciels de vie scolaire. Durant cette année scolaire 2023-2024, des vagues massives de menaces par voie numérique ont perturbé les enseignements dans un grand nombre d'établissements. Un total de 2 776 signalements de menaces et d'alertes à la bombe a été identifié par le service de défense et de sécurité (SDS) du ministère. Sur l'ensemble de ces signalements, 15 % des menaces ont été véhiculées par l'ENT ou Pronote via des comptes usurpés. Le pic de la crise a eu lieu en mars 2024 avec parfois plusieurs centaines d'alertes transmises en une même journée (en particulier dans les régions académiques Île-de-France, Hauts-de-France, Grand-Est et PACA). La plupart des usurpations étaient liées à des vols d'identifiants sur les terminaux des utilisateurs (infoStealer³⁷). Le ministère, les régions académiques, les collectivités territoriales et les éditeurs ont dû prendre des mesures pour renforcer la sécurité numérique tant sur la gestion des identités (EduConnect ou gestion propre à l'ENT) que sur le service de messagerie, suspendu un temps, puis fermé le soir et le week-end, afin de mettre en place des mesures de renforcement. L'ensemble de ces actions a permis de contrôler la situation et d'organiser les examens de façon apaisée en fin d'année scolaire.

De façon générale, indépendamment de cet événement du printemps 2024, les ENT, et plus spécifiquement les logiciels de vie scolaire (où Pronote domine), sont largement plébiscités par la communauté éducative. Pour les parents d'élèves et leurs représentants, interrogés par la mission aux niveaux national, académique, départemental, mais aussi dans les écoles et établissements scolaires, ces outils permettent un suivi régulier et efficace de la scolarité de leurs enfants (notes, absences, emploi du temps, etc.). Ils sont essentiels dans leur communication avec l'institution scolaire et les différents personnels. Les élèves pour leur part appartiennent tous à des générations nées avec le numérique et l'usage intensif de ces outils est pour eux une évidence, même si la régulation de cet usage est par ailleurs un enjeu majeur.

³⁶ <https://www.education.gouv.fr/les-usages-pedagogiques-du-numerique-en-situation-pandemique-durant-la-periode-de-mars-juin-2020-308421>

³⁷ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Infostealer>

Enfin ces outils ont joué un rôle décisif lors de la crise sanitaire pour assurer la continuité pédagogique. Dans le premier degré, les écoles ont, à l'occasion de cette crise, mis en place les premiers usages sans cadre régulé et les ont ensuite majoritairement confirmés avec le déploiement d'une solution ENT qualifiée, qui répond aux exigences du SDET. Les services de visioconférence, peu présents dans les ENT avant la crise sanitaire, ont été depuis utilisés par les établissements scolaires pour proposer des conférences ou des réunions hybrides. La visioconférence, démocratisée également par la massification du télétravail dans la société, est devenue un moyen dont se sont saisis certains chefs d'établissement pour s'assurer d'une plus large participation des parents à l'occasion de différentes réunions d'information ou de sensibilisation.

2.2. Un outil efficace

Le déploiement des ENT, sans plan directeur national, a pu provoquer de la perplexité et une certaine confusion chez les parents obligés parfois de gérer deux ou trois ENT différents en fonction du niveau de scolarisation de leurs enfants. Le cadrage initié par la DNE vise à clarifier le paysage et apparaît comme prometteur dans son ambition (à travers le schéma directeur des ENT et de la doctrine technique du numérique éducatif). Au niveau territorial, des partenariats entre services déconcentrés de l'éducation nationale et les collectivités territoriales (en Bretagne, en Pays de la Loire, en Centre-Val de Loire) ou d'autres à l'initiative des collectivités territoriales elles-mêmes (comme en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Occitanie ou dans les régions d'outre-mer) ont permis de simplifier et rationnaliser la carte des ENT dans ces territoires. Les acteurs interrogés ont attesté de la qualité du travail mené conjointement par les différentes parties prenantes concernées (services de l'État et collectivités territoriales) au service des usagers.

Dans cette montée en puissance des ENT depuis la crise sanitaire, la mise en place des territoires numériques éducatifs (TNE)³⁸ dans douze départements a été un facteur positif comme laboratoire de bonnes pratiques. À l'issue de l'expérimentation dans les départements de l'Aisne et du Val-d'Oise en 2020-2021, dix départements sont entrés dans le dispositif en 2021-2022. La parentalité numérique a été l'un des objectifs des TNE avec l'ambition d'assurer plus de collaboration et de renforcer le lien école-familles. Certains départements se sont particulièrement distingués, telle la Corse-du-Sud qui, grâce au TNE, a pu mettre en place une véritable dynamique autour de la parentalité numérique, en prenant notamment appui sur le réseau des unions départementales des associations familiales (UDAF) mais également en proposant des temps de sensibilisation et de formation réguliers. C'est également le cas, selon d'autres modalités, dans le Val-d'Oise ou l'Hérault par exemple.

Enfin la plupart des interlocuteurs rencontrés mettent en avant les potentialités des ENT et des logiciels de vie scolaire permettant indéniablement un meilleur suivi par les parents de la scolarité des élèves et une communication renforcée avec les personnels de l'établissement. C'est notamment le cas en ce qui concerne les élèves à besoins spécifiques. L'un des parents d'un enfant scolarisé en ULIS rencontré par la mission a dit combien ces outils ont été une chance car ils ont permis une articulation optimale entre la famille, l'accompagnant (AESH) et les enseignants. Un autre parent dont l'enfant est scolarisé en maternelle a expliqué que le suivi quotidien du cahier de classe avait créé un réel échange avec son enfant sur ses activités scolaires. Les enseignants rencontrés ont souligné que cet usage de l'ENT pour le cahier de vie de classe permet aux parents qui s'en saisissent de faire exprimer à l'enfant ce qu'il a fait à l'école. De façon plus globale sont mises en avant les ressources souvent très riches de l'ENT, dont le logiciel de vie scolaire est unanimement plébiscité, et dont les ressources pédagogiques, sécurisées par le guichet d'accès aux ressources GAR³⁹, sont appréciées.

3. Le droit à la déconnexion

Malgré l'intérêt très largement reconnu des ENT, de nombreux témoignages ont alerté la mission sur les utilisations intempestives et parfois inappropriées des outils, générant de toutes parts du stress et témoignant d'un moindre respect non seulement de la vie privée à laquelle chacun aspire, mais aussi de la préservation de la santé nécessaire pour tous.

³⁸ <https://eduscol.education.fr/2177/les-territoires-numériques-éducatifs-tne>

³⁹ <https://gar.education.fr/>

Les élèves rencontrés ont indiqué un temps passé sur l'ENT ou le logiciel de vie scolaire qui paraît modéré, mais avec une consultation qui peut être importante en fréquence, notamment pour vérifier les notes, l'emploi du temps (notification de l'absence de professeurs) ou le cahier de textes.

La consultation des notes, en particulier, peut être presque compulsive pour certains élèves. Les témoignages recueillis font état de consultation la nuit (si le taux de connexions sur Pronote décroît régulièrement après un pic à 17 h 15, on observe toutefois près de 400 000 jeunes encore connectés à 21 h – voir annexe 3), mais aussi d'échanges au sein de groupes WhatsApp pour se prévenir les uns les autres de la mise en ligne d'une note avec les conséquences qui en résultent sur les moyennes ou les rangs de classement au sein de la classe. Ce phénomène est particulièrement prégnant dans les classes de première et de terminale générales et technologiques du fait des conséquences de chaque note pour l'obtention du baccalauréat⁴⁰ et pour l'accès à l'enseignement supérieur (procédure Parcoursup). Plusieurs représentants d'élèves élus au Conseil académique de vie lycéenne (CAVL) et d'élèves auditionnés par la mission font part de la place excessive de la note et de l'émulation déraisonnable qui en résulte, avec des comparaisons de moyennes par discipline entre élèves. Ces représentants souhaiteraient « désacraliser la note », remettre au premier plan les appréciations (trop souvent négligées) des professeurs sur les copies, valoriser en priorité le savoir, les apprentissages et les compétences acquises.

Certains enseignants portent aussi dans le cahier de textes des devoirs qui n'ont pas été indiqués en classe et peuvent apparaître le soir pour le lendemain, le week-end (dimanche compris) pour le lundi ou au milieu des vacances scolaires. Ce type de pratique perturbe l'organisation des familles, incite l'élève à surveiller trop souvent si une nouvelle consigne lui est passée, et l'empêche de gérer son temps correctement.

Dans l'un des établissements rencontrés de l'académie de Rennes, deux règles communes sont mises en place. Aucun devoir personnel n'est ajouté sur l'ENT s'il n'a été préalablement donné en classe. Un cahier de textes papier est exigé pour chaque élève afin qu'il s'approprie le travail personnel à réaliser et échappe à la dépendance vis-à-vis des outils numériques et de l'équipement qui va avec.

Si les sollicitations de l'école le soir ou le week-end peuvent être vécues par les parents comme une intrusion dans leur vie de famille, les parents rencontrés ne remettent cependant pas en cause les messages d'urgence que peut envoyer le directeur d'école ou le chef d'établissement (problème sanitaire, de transport scolaire, de restauration, etc.).

En sens inverse, les personnels de l'éducation nationale rencontrés souhaitent également que soient encadrées les sollicitations des parents et des élèves leur parvenant le soir ou le week-end via l'ENT ou le logiciel de vie scolaire. L'immédiateté du numérique peut laisser penser qu'un message reçu par l'enseignant sera traité sans délai. Cette facilité génère une profusion de messages, certains parfois aux propos inappropriés. Les parents rencontrés, souvent sensibilisés dans leur vie professionnelle au droit à la déconnexion, reconnaissent aux enseignants, comme à eux-mêmes, le droit de ne pas être dérangés le soir ou le week-end.

Une large majorité des acteurs de la communauté éducative rencontrés au cours de la mission souhaitent qu'un droit à la déconnexion soit rendu possible pour tous. Certains ENT intègrent une gestion individuelle des notifications que l'utilisateur peut paramétrier mais elles concernent en général les informations ou les services, sans effet sur les jours et les horaires.

Un exemple frappant de cette revendication d'un droit à la déconnexion apparaît dans les travaux récents des CAVL, souvent menés en association avec les éco-délégués, relatifs au bien-être des élèves. Le CAVL de l'académie de Paris s'est ainsi intéressé aux usages de l'ENT et du logiciel de vie scolaire. Après consultation, sous forme de questionnaire, de plus de 4 000 lycéens issus d'établissements scolaires très divers (LGT, LP, EREA), le résultat montre qu'une large majorité d'entre eux (64,1 %) se prononce en faveur d'un droit à la déconnexion. La préconisation des élus lycéens du CAVL est donc de suspendre toute publication nouvelle le soir en semaine mais aussi le week-end et pendant les vacances, en réaction à l'usage intrusif de Pronote décrit plus haut, hors temps scolaire, « *sans parler des groupes WhatsApp qui peuvent être utilisés en*

⁴⁰ 40 % de la note du baccalauréat (général ou technologique) est constituée des résultats obtenus en classe, dans le cadre du contrôle continu.

parallèle par certains professeurs, dans le même but (donner des devoirs ou des consignes) hors de toute régulation ».

À la suite de ses entretiens, la mission rejoint donc le principe de déconnexion recommandé par les membres de la commission nationale sur le rapport des enfants aux écrans, visant à placer des paramétrages par défaut protecteurs des enfants : « *paramétrer les ENT de façon à organiser une coupure des mises à jour / notifications après 19 h avec reprise à 7 h 30 le lendemain matin et évitant la réception de notifications durant les congés scolaires* ».

Recommandation n° 1 : Les recommandations du rapport « Enfants et écrans, À la recherche du temps perdu », et la demande très majoritaire des acteurs de la communauté éducative auditionnés, appellent à une mise en œuvre du droit à la déconnexion des outils numériques durant les périodes de vacances, le week-end (du vendredi 20 h au lundi 7 h), et en semaine, entre 20 h et 7 h le lendemain, à l'exception de l'urgence et à la seule main des directeurs d'école et des chefs d'établissement, dans les trois cas mentionnés. Cela signifie l'arrêt des diffusions de nouvelles informations entre les parties prenantes, sans pour autant interrompre l'accès aux services pour chacun, que ce soit en consultation ou en modification / saisie.

La mise en œuvre de cette recommandation nécessite soit le paramétrage des solutions existantes (par l'établissement ou l'école, la collectivité territoriale ou l'éditeur), soit des évolutions fonctionnelles et techniques des outils, à la charge des éditeurs et des collectivités territoriales.

Durant la période de déconnexion, le maintien du service de messagerie de l'ENT ou du logiciel de vie scolaire entre les personnels doit relever du choix de l'établissement scolaire ou de l'école. L'ENT, ou le logiciel de vie scolaire, doit prévoir l'affichage d'un rappel du droit à la déconnexion lors de la rédaction d'un message durant cette période afin de sensibiliser l'émetteur à l'impact de son envoi sur les destinataires.

Recommandation n° 2 : Un temps nécessaire en classe doit être respecté pour la prise en note des devoirs, au collège en particulier, où elle permet à l'élève de se projeter et de mémoriser le travail à faire. Pour rappel, la circulaire n° 2010-136 du 6 septembre 2010⁴¹ a imposé la mise en place d'un cahier de textes numérique de classe à compter de la rentrée de septembre 2011, mais ne dispense pas chaque élève de tenir un cahier de textes individuel. Le renvoi exclusif à l'ENT pourrait laisser penser aux parents que les élèves doivent bénéficier d'un équipement individuel ou collectif à la maison pour prendre connaissance de leurs devoirs, notamment dans les premières classes du collège.

4. Une mise en cohérence des outils nécessaire

Des réflexions doivent être engagées par les directions du ministère, les régions académiques et les collectivités afin de favoriser une convergence des outils, attendue par les familles.

Lors de ses visites, la mission a relevé des témoignages illustrant des parcours d'usage parfois déroutants aussi bien pour les familles que pour les autres utilisateurs.

Si historiquement l'accès à l'ENT s'est fait par un navigateur à partir d'un ordinateur, l'apparition depuis 2010 des usages mobiles et plus récemment des applications mobiles a conduit à une fragmentation difficile à suivre pour les acteurs. Ainsi la cohabitation de l'application mobile ENT et de l'application Pronote peut engendrer des flux de communications, d'informations, et des sollicitations dans l'une ou l'autre des applications ou dans les deux. Cette juxtaposition de deux applications mobiles a fait perdre à l'ENT son rôle d'agrégateur, qui permettait depuis un point unique d'accéder aux différents services. De plus, comme évoqué supra, il existe des recouvrements fonctionnels entre certains services, par exemple la messagerie et le cahier de textes, lorsqu'ils sont présents et activés tant dans l'ENT que dans le logiciel de vie scolaire.

Si des établissements ont tenté de trouver une solution à ce problème en communiquant exclusivement par Pronote avec les parents, c'est en renonçant à certaines fonctionnalités pourtant essentielles comme la messagerie de l'ENT, en général jugée plus performante, notamment pour l'envoi de pièces jointes.

⁴¹ <https://www.education.gouv.fr/bo/2010/32/mene1020076c.htm>

Cette situation a conduit aussi des établissements à privilégier l'application mobile ENT pour les seuls échanges par messagerie avec les parents tout en utilisant l'application Pronote pour les autres services. Dans d'autres cas, les deux messageries ENT et Pronote cohabitent au sein d'un même établissement, ce qui génère de l'incompréhension face au circuit de communication et donc au fonctionnement de l'établissement et de ses acteurs. D'autres établissements ont fait encore un autre choix et utilisent la messagerie académique pour la vie scolaire (signalement et transmission des justificatifs d'absence), sans recourir à celle de l'ENT. Ainsi, dans certaines situations, quatre canaux de messagerie distincts sont déployés (messagerie ENT, messagerie Pronote, messagerie académique, messagerie personnelle) pour communiquer entre personnels de l'éducation nationale, élèves et parents.

Un autre point de vigilance concerne, au collège, les téléservices d'orientation, d'affectation ou la consultation du livret scolaire unique (LSU). Chacun de ces services devrait pouvoir apparaître dans l'ENT, soit de façon permanente (LSU), soit de façon momentanée lors de la campagne d'orientation et d'affectation (classe de troisième). Mais les établissements, n'ayant pas toujours la main pour ajouter le référencement d'un service dans l'ENT (action de la collectivité ou de l'éditeur), se voient contraints d'adresser une information aux utilisateurs pour signaler l'existence du portail scolarité services.

En région académique Hauts-de-France, un « groupe d'échanges utilisateurs » autour de l'ENT et de ses composantes est mis en place pour discuter des pratiques et identifier les attentes en termes d'évolution. Ce groupe d'échange animé par la DRANE comprend des référents premier et second degrés en charge du numérique, la DRASI, des représentants de différentes catégories de personnels, des chefs d'établissement, mais aussi un lycéen membre du conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) et des représentants des parents d'élèves. Il est chargé d'alimenter « l'observatoire des usages ». Pareille instance réunissant les représentants de l'ensemble des catégories d'utilisateurs, dont les parents et les élèves, pour les associer au pilotage de l'ENT et des services connexes, devrait pouvoir être constituée dans chaque région académique pour aborder tous ces points.

Sur la question spécifique de l'accès au LSU dans le premier degré, certaines écoles s'en tiennent à la version papier, même si elles sont équipées d'un ENT. Dans une école visitée, l'enseignant génère le LSU de chaque élève au format PDF depuis l'application nationale, puis le dépose dans la partie du casier numérique individuel de l'élève réservée aux parents. Ce travail fastidieux pour l'équipe enseignante pourrait être allégé si le service de consultation du LSU en ligne pour les parents était référencé dans l'ENT et l'identité EduConnect déployée au sein de l'école.

De même, à l'occasion de ses visites dans des écoles et établissements scolaires, la mission a pu constater l'emploi d'identifiants multiples, source de confusion pour les familles et les élèves mais aussi surcroit de travail d'assistance de la part des personnels éducatifs. Quelques exemples relevés d'identifiants multiples au sein de la même structure :

- en école : identifiants ENT, EduConnect pour le LSU et/ou eduGAR⁴² ;
- en collège : identifiants ENT / Pronote, EduConnect pour les téléservices orientation-affectation-LSU, pour le réseau local de l'établissement ;
- en lycée : identifiants Pronote, EduConnect pour ELEA⁴³, espace candidat de Cyclades⁴⁴ pour les examens, Parcoursup⁴⁵, actions de la région vers les lycéens, et réseau local de l'établissement.

La mise en place d'EduConnect dans un ENT est à la main des collectivités territoriales ou des éditeurs. Mais certaines collectivités souhaitent maintenir une identité propre à l'ENT, et quelques établissements scolaires, de leur côté, décident de ne pas mettre en œuvre l'ENT de la collectivité, pourtant couplé à EduConnect, et déplient uniquement Pronote. Dans tous les cas, le choix de ne pas adosser le fonctionnement des services numériques de l'établissement scolaire à l'identité EduConnect prive les parents et les élèves d'un accès simplifié et sécurisé à l'ensemble des services.

⁴² <https://gar.education.fr/etablissements-et-ecoles/le-deploiement-de-dedugar/>

⁴³ <https://eduscol.education.fr/4184/la-plateforme-d-apprentissage-elea>

⁴⁴ Cyclades : système d'information qui gère les examens et concours.

⁴⁵ <https://www.parcoursup.gouv.fr/>

Dans le premier degré, où les solutions peuvent être souscrites par l'école, la mairie ou un syndicat de collectivités territoriales, la possibilité de mettre en œuvre EduConnect n'est en général pas connue et les éditeurs n'en assurent pas la promotion systématique, alors que cette possibilité existe. Pour guider les écoles et les mairies dans leur choix et inciter les écoles à abandonner des solutions qui ne répondent pas aux exigences réglementaires des ENT, certaines DSDEN ont labellisé une ou plusieurs solutions ENT premier degré et en ont simplifié le déploiement en conventionnant avec les éditeurs, notamment pour leur fournir les données nécessaires des systèmes d'information via l'annuaire fédérateur. Dans le cadre de ces conventions, la mise à disposition de l'annuaire fédérateur devrait être assortie d'une exigence d'activation par défaut d'EduConnect et du guichet agent, dans l'ENT, sans demande individuelle / séparée de chaque école ou mairie.

Lorsque le déploiement d'EduConnect est réalisé à tous les niveaux scolaires dans un territoire, les parents dont les enfants sont scolarisés dans différents types d'établissements disposent d'un seul identifiant pour l'ensemble de leurs accès. Ils prennent alors très tôt l'habitude de cette identité unique et peuvent suivre de façon fluide la scolarité de leurs enfants de l'école au collège puis au lycée.

Pour la mission, il semble donc pertinent de déployer le service EduConnect, qui a l'avantage d'être compatible avec FranceConnect, dans tous les projets ENT du second degré et de le proposer par défaut chez les éditeurs d'ENT du premier degré (la question du code d'accès complexe à 12 caractères pour de jeunes enfants se pose toutefois).

Par ailleurs, dans la plupart des établissements visités, les personnels ont insisté sur l'usage du SMS comme moyen efficace pour atteindre les familles, notamment pour signaler l'absence d'un élève à ses parents (SMS individuel), rappeler des réunions importantes ou communiquer en situation d'urgence ou de crise (SMS vers tout ou partie des parents). En raison du coût important des SMS et de leur poids sur le budget de l'établissement scolaire, plus particulièrement dans les collèges, certains chefs d'établissement en ont restreint fortement ou abandonné l'usage. La facturation, par Index Éducation, d'un SMS émis depuis Pronote est affichée à 0,084 € TTC en France métropolitaine. Des alternatives à moindre coût existent mais ne peuvent pas être directement couplées à Pronote. La mission relève que cette tarification est près de 60 % plus chère que les tarifs accessibles au ministère pour la diffusion de SMS, alors que le nombre d'établissements représente un volume important. Index Éducation indique qu'en une année scolaire, 60 millions de SMS sont envoyés depuis Pronote, dont 68 % concernent l'absence des élèves (voir annexe 3).

Pronote, du fait de sa position quasi-monopolistique en tant que logiciel de vie scolaire, présente le risque d'apparaître comme l'acteur dominant dans la relation numérique de l'école aux familles. Ce rôle central peut fragiliser l'action du ministère dans sa volonté de régulation des services numériques, particulièrement en lien avec les acteurs privés. Par ailleurs, certaines données renseignées par les établissements scolaires dans les logiciels EDT et Pronote sont nécessaires au fonctionnement des ENT dans le second degré. Elles portent notamment sur l'organisation pédagogique, les emplois du temps ou les informations nécessaires au tableau de bord des actualités. Le ministère gagnerait à se doter d'un cadre à destination des acteurs (collectivités territoriales, éditeurs, chefs d'établissement) qui fixe la circulation des données, favorise l'interopérabilité et soit opposable. L'association des régions de France est particulièrement attentive à cet enjeu, sur lequel elle est revenue avec insistance.

Recommandation n° 3 : Une mise en cohérence des outils est nécessaire autour d'un parcours utilisateur simplifié qui agrège les différents services constitutifs d'un ENT, y compris ceux de vie scolaire et les téléservices de l'éducation nationale, de façon à faciliter leur accès. La DGESCO, la DNE, les régions académiques et les collectivités territoriales doivent conduire cette mise en cohérence du parcours d'usage et des services, en associant les représentants des familles et les éditeurs / intégrateurs.

Recommandation n° 4 : Dans ce même objectif de simplification, une seule identité d'accès des parents et des élèves à l'ensemble des services est nécessaire. EduConnect doit être déployé par tous les projets ENT dans les écoles et établissements scolaires publics.

Les régions académiques doivent y travailler avec les collectivités territoriales. Pour les ENT labellisés mis en œuvre dans le premier degré, la mise à disposition des données doit être conditionnée à la mise en place des services d'authentification de l'éducation nationale EduConnect pour les parents et les élèves, et du guichet agent pour les personnels.

5. Des outils numériques au service d'une stratégie d'école ou d'établissement

Au cours de ses déplacements, la mission a observé que l'utilisation de l'ENT et des logiciels de vie scolaire était rarement accompagnée d'une réflexion pédagogique ou stratégique globale. Dans de nombreux cas, les ajustements apportés aux paramètres de ces outils sont apparus comme des tentatives partielles de régulation ou de résolution de dysfonctionnements signalés :

- l'afflux excessif de notifications a conduit certains enseignants à bloquer la réception des messages ;
- la diffusion des notes aux familles avant que l'élève n'en ait connaissance a entraîné une révision du paramétrage pour différer l'affichage des notes aux parents ;
- l'utilisation de plusieurs messageries a, dans certains cas, conduit à la fermeture de l'une d'entre elles afin de simplifier et clarifier les canaux de communication.

Peu d'établissements ont envisagé l'usage des outils numériques dans une perspective globale et structurée ; l'impact des outils de communication numérique reste encore un domaine largement impensé. Les entretiens menés par la mission ont permis de mettre en lumière les domaines impactés par ces outils : le pédagogique (évaluation, travail personnel des élèves), l'éducatif (gestion des absences, retards, incidents, communication entre enseignants et élèves) et la relation avec les familles (information et communication, relations avec les représentants des parents).

5.1. Un travail collaboratif à mettre en œuvre

Durant la mission, les échanges dans les établissements ont conduit à une prise de conscience collective : une réflexion partagée concernant l'utilisation de l'ENT et des logiciels de vie scolaire est nécessaire, y compris pour surmonter d'éventuelles divergences d'opinion. La démarche envisagée a souvent consisté à élaborer une charte des usages, voire à réfléchir aux implications de ces usages dans le projet d'établissement.

En associant les représentants des familles et des élèves, les établissements doivent permettre de réfléchir collectivement à ce que sont les ENT et à en définir les usages. Élaborer par exemple une charte des usages de l'ENT, envisager des modifications du règlement intérieur comme certains établissements s'y emploient, doivent permettre de définir le sens, les attentes et les responsabilités de chacun dans son utilisation et favoriser un climat de confiance et de respect.

En intégrant ces éléments dans le projet d'établissement, ces outils numériques peuvent devenir un levier stratégique pour améliorer la qualité de l'éducation, renforcer les liens entre les différents acteurs de la communauté éducative et promouvoir un environnement d'apprentissage dynamique et inclusif.

Recommandation n° 5 : Les établissements scolaires doivent prendre en compte les outils de communication numérique dans tous les aspects stratégiques de leur pilotage en associant les représentants des familles et des élèves ; cela doit se traduire par une prise en compte formelle dans le projet d'établissement, dans le règlement intérieur, voire dans une charte des usages.

5.2. L'ENT, un espace à ouvrir aux représentants des parents d'élèves

Que ce soit au niveau national ou en académie, les représentants des parents d'élèves sont unanimes : la mise en place des ENT et leur généralisation ont eu comme effet paradoxal de compliquer la communication des représentants de parents d'élèves avec les familles. L'accès direct aux parents se faisait à l'intérieur de l'établissement grâce à une boîte aux lettres dédiée, aux panneaux d'affichage et à la mise à disposition occasionnelle de salles de réunion, ce qui reste d'ailleurs possible et souhaitable malgré la mise en place des ENT. Mais les représentants des parents d'élèves souhaitent désormais, dans le respect de la réglementation relative à l'accord des parents pour la diffusion d'informations les concernant, pouvoir communiquer avec eux via la messagerie de l'ENT, dans le cadre fixé par le conseil d'administration (aujourd'hui les usages varient en fonction de l'établissement). Faute de communication possible via l'ENT, plusieurs interlocuteurs décrivent une situation confuse avec la mise en place de solutions alternatives et incomplètes via les réseaux sociaux, insatisfaisantes du point de vue de la sécurité et de la cohérence des outils.

Recommandation n° 6 : Dans le cadre de la politique d'établissement et en conformité avec le RGPD, permettre aux représentants des parents d'élèves, pour faciliter leur rôle, de diffuser directement via l'ENT des informations aux parents qui auront donné leur consentement en début d'année scolaire (ensemble des parents, par niveau ou par classe) et permettre en retour aux parents de les solliciter à titre individuel.

5.3. Une mobilisation de l'établissement indispensable pour accompagner les familles

De nombreux établissements scolaires et écoles se mobilisent pour informer les familles et aider celles qui rencontrent des difficultés d'accès aux outils. La mission a pu mesurer l'implication des équipes de direction, des personnels administratifs, d'enseignement et d'éducation, ainsi que des agents territoriaux, l'agent d'accueil notamment.

Dans l'un des établissements visités de Haute-Savoie, un suivi systématique des connexions par les professeurs principaux, les personnels de vie scolaire et l'équipe de direction est réalisé à chaque réunion des parents et chaque entretien individuel. L'établissement invite les parents non connectés à se rapprocher d'une personne ressource de l'établissement pour réaliser la première connexion.

L'identification d'une personne référente sur le sujet, ou bien facilitant l'accès à la personne ressource, notamment dans le cadre des services en ligne, est une aide essentielle pour les familles, comme la mission a pu l'observer dans un lycée professionnel de Rennes.

Dans un certain nombre d'établissements, les parents d'élèves élus se mobilisent aussi pour accompagner les familles, notamment lors de réunions de type « café des parents ».

Dans le cadre d'un travail collaboratif, il conviendrait d'organiser la mobilisation de l'établissement et des parents d'élèves élus pour informer et accompagner les familles dans les usages des outils numériques. Si la mission considère qu'un travail interministériel, par un maillage des organisations sur le territoire, pourrait aider les familles en situation de fracture numérique (recommandation n° 9 du présent rapport), le travail au sein des établissements scolaires et écoles demeure essentiel.

Recommandation n° 7 : Au sein des établissements scolaires et des écoles, en collaboration avec les parents d'élèves élus au conseil d'administration ou au conseil d'école, il convient de trouver une organisation idoine pour informer toutes les familles et accompagner celles en difficulté dans l'appropriation de l'ENT et du logiciel de vie scolaire : contenu, intérêt pour le suivi de la scolarité de leur enfant, ressources accessibles, manière de les utiliser, et bienséance nécessaire. Des temps propices lors des rencontres avec tous les parents d'élèves méritent d'être exploités : inscriptions des élèves, réunions de rentrée, entretiens individuels notamment.

La contribution des parents d'élèves élus est aussi à rechercher et soutenir sous des formes diverses (permanences dans l'établissement, café des parents, etc.).

Recommandation n° 8 : Élément constitutif de la relation entre l'école et les familles, l'exploitation des données quantitatives et qualitatives (connexions, utilisation des ressources accessibles dans l'ENT, etc.) mérite d'être partagée en conseil d'administration lors de la présentation du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

5.4. Des alliances éducatives à rechercher

La commission nationale auteure du rapport « Enfants, écrans, À la recherche du temps perdu » a mis au jour les risques liés aux écrans et la nécessité d'un positionnement clair de l'école.

Des personnels et des parents auditionnés ont dit parfois leur difficulté à faire la part juste entre des apprentissages nécessaires sur le plan numérique et « l'utilisation toxique des écrans ».

Alors qu'une éducation au numérique est indispensable, et nécessairement progressive, la mission souhaite rappeler que le recours aux outils n'a de sens que s'il est porteur d'une plus-value pour les élèves. Les écoles et les établissements scolaires doivent ainsi contribuer à éclairer les élèves et les familles sur les conséquences des usages des écrans en termes de santé et d'apprentissage.

Lors des auditions de la mission, les collégiens et les lycéens ont généralement évalué un temps quotidien passé sur écrans entre 3 heures et 7 heures, dont 10 à 20 minutes cumulées sur les ENT et logiciels de vie scolaire.

Le ministère de l'éducation nationale a mis en place à la rentrée 2024 l'expérimentation de la pause numérique au collège. Le défi « 10 jours sans écrans » organisé dans des écoles, associations et collectivités territoriales, initiative pédagogique et citoyenne pour sensibiliser les enfants, les adolescents et leurs familles à un usage raisonnable des écrans vise lui aussi à favoriser des temps de partage, de lecture, d'activités physiques ou culturelles, en supprimant l'utilisation d'écrans de loisir pendant dix jours et en incitant à une réflexion sur les usages numériques.

Dans une même logique, la mission fait part de recommandations pour réduire les temps de connexion aux ENT et souhaite promouvoir des dynamiques partenariales pour informer, susciter des réflexions et des échanges auprès des personnels et des parents d'élèves sur l'utilisation des écrans. Il paraît nécessaire de proposer des espaces pour penser ensemble le sujet du numérique comme un sujet de coéducation.

Dans plusieurs territoires déjà, la mission a pu constater la mobilisation de personnels, de partenaires institutionnels, associatifs, de collectivités territoriales autour d'actions de prévention sur le numérique éducatif à destination des familles.

À Paris, par exemple, dans le cadre de la stratégie de la ville en matière d'inclusion numérique (2022-2026), dont l'un des axes est l'éducation des parisiens au numérique, l'académie souhaite renforcer sa collaboration avec la ville, organisatrice, en partenariat avec la CAF, d'un temps fort sur le thème du « Bien vivre le numérique en famille » (nouvelle édition de mai 2025). La semaine se décline en ateliers, conférences, forums, jeux, café des parents, dans différents lieux (centres sociaux, mairies d'arrondissement, bibliothèques, ludothèques, écoles, centres de loisirs, collèges, foyers). Avec l'ensemble des partenaires associés, l'objectif est de promouvoir des alternatives aux écrans et inciter à un usage modéré des écrans de loisir.

À Montpellier, l'école Armstrong située en REP fait intervenir, dans le cadre du service sanitaire, des étudiants inscrits en formations de santé, qui viennent observer les classes, puis à la faveur d'échanges, lors de cafés des parents ou autres, apportent leurs conseils sur les comportements favorables à la santé, notamment dans la relation aux écrans. Cette parole extérieure à l'institution scolaire est essentielle dans les processus de sensibilisation et permet d'articuler pratique des écrans et hygiène de vie sous un angle pragmatique, sans tomber dans la formulation d'interdits inefficaces. À travers des suggestions concrètes, l'objectif est de valoriser un usage raisonnable des écrans, en insistant sur la nécessité de créer ou recréer, avec ou sans eux, du lien humain au sein des familles.

À plus large échelle, le Réseau Canopé propose, pour sa part, des webinaires « parentalité numérique » sur CanoTech visant un public varié (enseignants, infirmières scolaires, AESH, personnels de collectivité et CAF : périscolaire, ATSEM, etc.) autour des enjeux de la parentalité numérique, des risques d'une pratique excessive chez les enfants, et suggère des outils pour prévenir et agir.

Depuis la rentrée 2024, un dispositif « Croc'Écran » déployé également par Réseau Canopé, avec Bayard Jeunesse et l'association générale des enseignants des écoles et des classes maternelles publiques (AGEEM), vise à atteindre les familles en s'appuyant sur les enseignants. Une sensibilisation pour initier aux bons usages des écrans a été mise en place avec des outils pédagogiques et un kit de coéducation.

Dans le cadre de coordinations territoriales, d'autres initiatives de l'opérateur Réseau Canopé sont en réflexion pour étoffer son offre en direction des parents notamment autour de Pix parentalité numérique⁴⁶.

Avec de nombreux partenaires, notamment dans le cadre des cités éducatives, le centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), service de Réseau Canopé en charge de l'éducation aux médias et à l'information (EMI), participe à des campagnes de sensibilisation à la parentalité numérique et propose des kits de médiation pour les professionnels qui conseillent et soutiennent les parents (parentalité numérique, réseaux sociaux, cyberharcèlement, qualité des contenus, information et désinformation, etc.).

⁴⁶ <https://pix.fr/parentalite-numerique>

Mais le travail de prévention à conduire auprès des familles ne peut être porté uniquement à l'intérieur de l'école, des campagnes de sensibilisation nationales, bâties dans un cadre interministériel, associant les collectivités territoriales et les associations partenaires, pourraient avoir toute leur pertinence.

Avec l'aide des collectivités territoriales qui agissent sur l'ensemble de la jeunesse, des CAF et des conseillers académiques, il semble souhaitable de mobiliser les efforts des professionnels de la santé et des associations, afin qu'ils interviennent auprès des personnels, des élèves et des parents d'élèves sur ce sujet.

Recommandation n° 9 : Dans un effort conjugué des autorités académiques, des collectivités territoriales et des caisses d'allocations familiales (CAF), un vivier de professionnels de la santé, du monde associatif et sportif pourrait être constitué afin d'animer, dans les établissements scolaires volontaires, des temps de réflexion et d'échanges avec les familles autour du numérique, qui permettraient d'aborder les effets des écrans sur la santé, la santé mentale, l'engagement dans le sport notamment. Ce travail de proximité pourrait être en résonance avec une campagne nationale de sensibilisation aux effets des écrans sur les enfants et les adolescents.

Recommandation n° 10 : Lors des réunions de rentrée avec les parents d'élèves, mobiliser les personnels de santé de l'établissement scolaire chaque fois que possible, pour sensibiliser les familles aux effets des écrans sur la santé et à leur rôle pour en réguler l'usage à la maison.

5.5. La restitution des évaluations aux élèves dans le processus d'apprentissage

Lors de visites effectuées dans divers établissements, tant en collège qu'en lycée, élèves comme parents ont insisté sur les modalités de transmission des notes.

Cette transmission numérique peut s'effectuer sans véritable cadrage pédagogique ni réflexion concertée. Il en résulte une configuration où les responsables légaux prennent connaissance des notes en même temps que les élèves (c'est notamment le cas pour 9 % des établissements scolaires qui utilisent Pronote – voir annexe 3), voire parfois avant que ces derniers n'aient reçu d'explication qualitative, de correction ou de remise de leur copie. Cette absence de médiation pédagogique peut générer des tensions intrafamiliales, notamment lorsque la note est perçue comme insatisfaisante et que l'élève se trouve en difficulté pour en expliciter le sens ou les critères d'évaluation.

De manière quasi unanime, les familles comme les élèves expriment le souhait que la communication des résultats soit d'abord faite à l'élève, puis dans un second temps aux responsables légaux. Cette temporalité est perçue comme favorable à l'instauration d'un dialogue éducatif apaisé et à la construction d'une relation de confiance entre l'élève et sa famille.

Dans les établissements ayant engagé une réflexion sur cette question, une organisation pédagogique a été mise en place : les notes sont accessibles à l'élève 24 à 48 heures avant leur diffusion aux parents. Ce dispositif favorise l'appropriation des résultats par l'élève et encourage une meilleure compréhension du processus évaluatif. Depuis septembre 2024, le paramétrage par défaut de Pronote prévoit un délai de 24 heures entre la communication de la note à l'élève puis aux parents (89 % des établissements scolaires ont laissé ce paramétrage par défaut – voir annexe 3).

Par ailleurs, les élèves soulignent que la réception des notes, lorsqu'elle précède les temps de retour ou d'explication en classe, les met en difficulté. Cette précipitation nuit à leur capacité à interpréter leur résultat, à se positionner dans leur apprentissage et à répondre de manière argumentée aux interrogations parentales. Les enseignants observent également une moindre implication des élèves dans l'analyse des corrections lorsqu'elles interviennent trop longtemps après la communication des résultats.

Recommandation n° 11 : Au regard de l'importance du processus d'évaluation des travaux des élèves, la mission préconise la chronologie suivante lors du processus de transmission des notes :

- remise du travail par le professeur, prise de connaissance par l'élève, interprétation du résultat et compréhension de la notation ;
- affichage des notes à heure raisonnable pour les élèves ;
- communication de la note aux parents 24 h après la transmission aux élèves.

6. Mieux appréhender l'informatique comme discipline et inscrire les compétences numériques dans une approche progressive

Alors que les enjeux de formation dans le domaine du numérique croissent de manière exponentielle, les auditions montrent une interrogation sur l'enseignement de l'informatique au collège et l'apprentissage des compétences numériques dans notre système éducatif.

Les rapporteurs de la commission nationale « Enfants et écrans, À la recherche du temps perdu » écrivent que « *la formation et la bonne maîtrise de l'outil numérique par la jeunesse de notre pays représentent en outre un véritable enjeu de souveraineté et de compétitivité nationale à l'heure où le numérique occupe une place cardinale dans l'économie et où les géants économiques qui dominent le secteur du numérique sont très majoritairement originaires de grandes puissances extérieures à l'Europe et où le développement accéléré des intelligences artificielles génératives marque une révolution technologique* ».

La création d'un enseignement de sciences numériques et technologie (SNT) en seconde générale et technologique et d'un enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques (NSI) en première et terminale générale en 2019 dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique, la création d'un CAPES « numérique et sciences informatiques » en 2020, puis d'une agrégation d'informatique en 2021, la révision des programmes de technologie en cycle quatre en 2024 et le déploiement de la certification numérique PIX invitent à organiser un continuum des apprentissages dans la formation des élèves. Cela pose la question légitime des contenus de programme, de leur progressivité, des enseignements et temps dédiés à cette formation.

Dès le premier degré, il paraît nécessaire de développer chez les élèves le goût des sciences (enjeu fondamental pour l'apprentissage de la pensée informatique) et d'introduire dès l'entrée au collège des temps spécifiques pour se former aux usages numériques et accompagner les élèves à la gestion de leur identité numérique. Dans le premier degré, la mission a pu constater un usage très régulé des outils numériques en classe, qu'il s'agisse de terminaux numériques interactifs (TNI) ou de tablettes. Leur utilisation, quand elle a lieu, est centrée sur une tâche précise, accompagnée de consignes explicites du professeur et très limitée en temps (par exemple, s'enregistrer après s'être entraîné à lire une phrase), la configuration des outils ne permettant pas un usage hors des applications scolaires. Comme le souligne la Cour des comptes dans son rapport sur l'école primaire, il s'agit de « *tirer parti des opportunités qu'offrent les outils numériques pour les mettre au service de la pédagogie et ainsi contribuer à améliorer l'efficacité des enseignements* ». C'est le cas par exemple dans l'école élémentaire Armstrong de Montpellier (département de l'Hérault), située en éducation prioritaire.

Des modalités d'utilisation identiques sont décrites et recherchées par l'ensemble des représentants des personnels enseignants auditionnés. Certains ont aussi précisé transmettre des notions de base de façon ludique, et sans recours systématique à l'ordinateur. Néanmoins, cette utilisation est inégale selon les écoles et les circonscriptions. Là où elle est à l'œuvre, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) du premier degré et les conseillers pédagogiques au numérique sont pleinement investis auprès des directeurs d'école et des enseignants. Le travail mené, par exemple dans l'école de Scionzier dans le département de Haute-Savoie, témoigne de cette implication.

Au vu de ces pratiques dans le premier degré, quelques rares parents ou associations ont parfois considéré que l'école plaçait les familles dans une injonction paradoxale face à l'utilisation des écrans. L'école préconise, d'une part, une régulation du temps passé devant les écrans à la maison, donnant parfois aux familles un sentiment de culpabilité, mais incite, d'autre part, les élèves à utiliser des écrans dans leur travail. Certains parents ont formulé la demande d'une interdiction totale des écrans en classe avant la sixième. Il ressort néanmoins de la majorité des échanges avec les familles qu'elles font une claire distinction entre les usages. Les écrans à l'école sont perçus comme des outils de travail et d'apprentissage.

L'école n'a pas seulement pour mission de former les élèves aux compétences techniques ou à l'utilisation des outils numériques. Elle doit aussi développer la conscience des enjeux liés à la manipulation des données, à la sécurité, à la protection de la vie privée et à des risques comme l'addiction aux écrans. Elle doit encourager une utilisation responsable, respectueuse des droits et des devoirs, tout en sensibilisant aux impacts environnementaux et sociaux. Des actions de prévention auprès des élèves, portant sur les risques

d'addiction aux écrans, sont parfois mises en œuvre grâce à la mobilisation du service sanitaire, par ailleurs elles peuvent être portées par des personnels formés du ministère de l'intérieur ou par des associations spécialisées telle e-Enfance⁴⁷.

À un moment où l'utilisation des outils numériques et de l'intelligence artificielle se développent à grande vitesse, l'école doit préparer les élèves à ces nouveaux usages et cette transformation. Comme le souligne le rapport très récent de la Cour des comptes sur l'enseignement primaire⁴⁸, cet apprentissage doit être en phase avec les rythmes de l'enfant et va de pair avec la formation des enseignants aux usages pédagogiques raisonnés du numérique et à leur transmission : « *Il convient d'assurer une progressivité de l'usage du numérique éducatif afin de prendre en compte les facteurs de développement et de bien-être de l'enfant. La question de la formation initiale et continue des enseignants est, à ce titre, déterminante, la finalité étant d'inciter ces derniers à mieux intégrer le numérique comme un outil au service de la pédagogie.* ».

Si l'école élémentaire peut poser au début du cycle trois les premiers jalons d'une sensibilisation aux outils tout en protégeant des risques qu'ils comportent, l'entrée au collège nécessite dès la rentrée scolaire une formation spécifique aux outils et aux usages.

À l'entrée en sixième, l'utilisation des outils numériques par les élèves devient en effet systématique et formalisée. Les élèves distinguent clairement les usages scolaires « pour apprendre ou travailler », où ils sont actifs devant l'écran, et les usages privés, ludiques ou non, des écrans et d'internet, où ils sont très souvent passifs et exposés à des risques d'addiction. En apprenant aux élèves à utiliser les écrans de manière raisonnée à l'école, et en faisant la démonstration de leur réelle plus-value pour les apprentissages, les enseignants peuvent aussi les sensibiliser à l'importance de leur utilisation équilibrée à la maison. Les élèves doivent pouvoir développer des compétences importantes telles que la recherche d'informations, la collaboration à distance et la création de contenus, et bénéficier d'applications qui adaptent les contenus et les exercices aux besoins individuels. C'est notamment le cas de certaines solutions conçues pour les élèves à besoins particuliers comme en témoignent les représentants des corps d'inspection auditionnés (trouble de la vue, de l'audition, troubles sensoriels par exemple).

Mais ce travail requiert des moments spécifiques d'apprentissage et un adossement de ces apprentissages à d'autres enseignements pour permettre de construire une pensée informatique et inscrire les usages numériques dans le cadre d'une citoyenneté éclairée. Au sein d'une société fortement numérisée, cette exigence majeure rejoint l'ambition du conseil de l'Europe qui a fait de 2025 l'année de l'éducation à la citoyenneté numérique et prépare en lien avec les communautés éducatives, les partenaires institutionnels et associatifs de toute l'Europe, une feuille de route stratégique sur le sujet pour la période 2027-2031. Dans ce contexte bien précis, comme le souligne un interlocuteur, « *un citoyen qui ignore comment ses données sont traitées est un citoyen qui délègue son savoir* », c'est précisément ce risque que l'éducation au numérique doit prévenir.

L'opération nationale CACTUS⁴⁹, mise en place en mars 2025 par le ministère (HSDS-DGESCO-DNE) associé à des partenaires institutionnels⁵⁰, et à destination des élèves pour les sensibiliser à la protection de leurs identifiants et de leurs données personnelles, est un exemple d'action concrète en ce sens. Prenant acte des événements ayant affecté la messagerie des ENT au printemps 2024, l'opération s'est déroulée via le service de messagerie des ENT pour diffuser une simulation d'hameçonnage⁵¹, première menace cyber en France. L'académie de Versailles a également relayé, via l'ENT, cette opération auprès des parents pour les informer, les sensibiliser et diffuser un guide ludique à consulter en famille (cyber guide famille – 10 bonnes pratiques essentielles pour protéger les usages numériques de la famille⁵²).

⁴⁷ <https://e-enfance.org/>

⁴⁸ Rapport public thématique « L'enseignement primaire » mai 2025, p. 87 : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-05/20250520-Enseignement-primaire.pdf>

⁴⁹ <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/action-prevention1-ent>

⁵⁰ Le parquet de Paris (section de lutte contre la cybercriminalité – J3), le ministère de l'intérieur (ComCyber-MI), Cybermalveillance.gouv.fr (GIP ACYMA) et la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

⁵¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Hame%C3%A7onnage>

⁵² https://www.cybermalveillance.gouv.fr/medias/2020/04/240320_GuideFamilles_SCREEN.pdf

Par ailleurs, de nombreux professeurs auditionnés par la mission ont regretté la disparition de l'enseignement de technologie en classe de sixième. Les élèves, disent-ils, « *n'acquièrent plus les bases d'utilisation d'un ordinateur et de la bureautique* » et « *se trouvent en difficulté lors des évaluations de sixième, qui se déroulent trois semaines après la rentrée, confrontés à un ordinateur qu'ils ne maîtrisent pas* », ce qui interroge certains enseignants sur cette modalité de passation et les biais liés à l'utilisation de l'outil. La passation des évaluations sur tablettes présenterait sans doute moins de difficultés de la part des élèves qui y sont davantage familiarisés. Pour autant, l'éventuelle absence de maîtrise de l'ordinateur préexiste à l'entrée en sixième. Aussi, pour permettre une passation des évaluations dans de bonnes conditions et éviter un biais lié à l'utilisation de l'outil, certains établissements organisent une session d'initiation à l'utilisation de l'ordinateur. C'est par exemple le cas du collège Charles de Gaulle de Montcornet, qui y consacre en sixième les premières heures de « *devoirs faits* ».

À plusieurs reprises, des enseignants ont témoigné de la difficulté pour des élèves appartenant à une « *génération élevée au tout tactile d'effectuer des gestes qui paraissent simples, comme joindre un fichier, rédiger un mail en distinguant l'objet et le corps du message ou élaborer un courrier* ». Enfin, des enseignants ont indiqué la nécessité de temps dédiés à ces apprentissages pour développer les compétences des élèves, tout en soulignant que la certification numérique via PIX⁵³ ou l'entrainement proposé par cette plateforme ne pouvaient à eux seuls assurer cette ambition. Un DRAN auditionné par la mission a ainsi résumé son propos : « *Il nous faut trouver l'équilibre raisonné entre expertise numérique au sein des disciplines scientifiques et usages éclairés et responsables dans les disciplines dites des "humanités" et transverses, et renforcer l'engagement des élèves rendus plus actifs grâce au numérique (personnalisation, feedbacks, auto-évaluation)* ».

Dans le cadre d'une progression nécessaire de la pensée informatique et des usages numériques, le rapport de l'IGÉSR⁵⁴ de novembre 2022 invite à « *revoir les programmes pour mieux intégrer la pensée informatique (algorithmique, résolution de problèmes, etc.), la littératie numérique, l'intelligence artificielle, la cybersécurité (notamment) dans le continuum et préciser l'articulation avec les enseignements de mathématiques et de technologie d'une part, de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) et de l'éducation morale et civique (EMC) d'autre part* ». Les rapporteurs recommandent aussi d'*« identifier au niveau académique une personne ou un groupe chargé du pilotage de la discipline informatique dans l'académie, du cycle 3 jusqu'au lycée, avec l'objectif du développement de la pensée informatique, parallèlement au développement des usages du numérique* ».

Une étude européenne publiée en 2024⁵⁵ indique, de façon complémentaire, que le bien-être et le soutien à la santé mentale figurent parmi les cinq sujets les plus importants que les parents et les enfants aimeraient voir enseignés à l'école aux côtés du développement technologique, de l'intelligence artificielle, de la vie quotidienne et du développement durable.

Recommandation n° 12 : Dans l'objectif de former les élèves à l'informatique et aux usages numériques, et contribuer à leur formation comme citoyens éclairés à l'ère de l'intelligence artificielle, la mission recommande que le ministère s'engage plus fortement dans un continuum des apprentissages numériques et que soit mis à l'étude un enseignement de l'informatique au collège, en articulation avec les autres enseignements. Une utilisation réfléchie des technologies n'a que peu à voir avec l'usage addictif des écrans entretenu par certaines applications et réseaux sociaux.

⁵³ <https://pix.fr/>

⁵⁴ Rapport IGÉSR n° 21-22 169A « Pratiques de l'informatique aux cycles 3 et 4 ».

⁵⁵ Étude de la plateforme de soutien scolaire GoStudent 2024 sur l'éducation du futur sur 5 581 jeunes âgés de 10 à 16 ans et leurs parents dans six pays européens : Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni.

7. La formation des personnels

7.1. Généraliser la formation des personnels d'inspection et de direction

Les personnels d'inspection et de direction ont un rôle clé dans la formation et le soutien des enseignants au continuum des apprentissages de la pensée numérique. Ils doivent veiller à l'articulation entre les enseignements, à la bonne connaissance de ceux mis en œuvre au lycée et au développement de leur attractivité⁵⁶ Ils doivent aussi valoriser les filières de formations post-bacca, notamment pour les filles, mais aussi l'articulation des compétences numériques inter degrés et l'usage des outils dans le cadre d'une citoyenneté éclairée.

Pour les personnels de direction, l'usage des outils numériques au service de la relation aux familles, à travers un travail collaboratif, et leur utilisation au service des axes stratégiques d'une politique d'établissement, sont des éléments clés. Pourtant, dans le cadre de leur formation initiale, la question du numérique et de la relation aux familles ne fait pas l'objet d'un travail spécifique.

Les questions liées à l'organisation des systèmes d'information ne relèvent pas non plus de la formation initiale de ces personnels, mais sont renvoyées en académie.

Dans le cadre de la formation dispensée par l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), en lien avec la DNE, un dispositif hybride adossé à Magistère, intitulé « Compétences numériques des cadres », a été déployé en 2024. Il comprend des modules autour des enjeux du numérique pour l'éducation, de la citoyenneté numérique et de l'enseignement médiatisé. La mobilisation d'équipe est traitée au sein du module portant sur les compétences managériales et de leadership avec une déclinaison sur le pilotage du numérique éducatif. Au sein de la formation continuée (année 2 et 3) assurée par l'IH2EF, des briques complémentaires abordent le pilotage d'une stratégie autour des ressources numériques, la cybersécurité, les données personnelles, les environnements numériques et la sensibilisation de la communauté éducative.

Des formations portant sur le RGPD, dont une partie est déjà intégrée dans le parcours Magistère, sont assurées par la direction des affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'éducation nationale. Une formation délivrée en 2023 par la DAJ avait intégré le parcours en ligne accessible dans le cadre de la formation continue des chefs d'établissement.

Néanmoins les observations de la mission sur le terrain montrent que la formation des chefs d'établissement et directeurs d'école doit être absolument renforcée et généralisée sur le plan juridique et sur le respect du RGPD. L'enjeu est en effet de garantir l'utilisation des outils de communication appropriés pour protéger la sécurité et la traçabilité des échanges au niveau institutionnel. Dans le second degré, la formation des chefs d'établissement doit notamment permettre de traiter de plusieurs obligations (tenue d'un registre de traitement sur la mise en œuvre de l'ENT, du logiciel d'emploi du temps, du logiciel de vie scolaire) et rappeler les règles qui encadrent la communication au sein des équipes pédagogiques et éducatives, afin de répondre au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » de 1978.

Pour les années à venir, les parcours PIX et PIX+ Édu devraient être intégrés dans la formation initiale des cadres.

Par ailleurs, à la suite du rapport de la commission relative à l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans, et afin d'accompagner les chefs d'établissement et les corps d'inspection, un guide des usages numériques réalisé sous l'égide de la DGESCO devrait prochainement paraître.

La mission a pu constater dans plusieurs académies la mobilisation du DRAN et du DRASI et de leurs adjoints pour accompagner les chefs d'établissement. C'est par exemple le cas dans l'académie de Versailles où un accompagnement des chefs d'établissement volontaires est mis en place autour du déploiement du numérique éducatif et de sa place dans le projet d'établissement. L'un des conseillers du recteur considère pour sa part que l'*« on a dépassé le stade du volet numérique du projet d'établissement car le numérique est*

⁵⁶ Enseignements mis en œuvre au lycée :

- SNT : sciences numériques et technologie en classe de seconde générale et technologique,
- NSI : numérique et sciences informatiques en enseignement de spécialité en classe de première et terminale.

maintenant inclus partout où il apporte une plus-value ». L'accompagnement est alors réalisé par les conseillers numériques de bassin, selon le contexte et les choix stratégiques de l'établissement (25 personnels à mi-temps, soit 12,5 ETP, y sont dédiés dans l'académie). Des formations pluriannuelles sont mises en place au niveau d'un établissement ou d'un bassin, dont les contenus et les modalités peuvent être totalement négociés ou prédéfinis autour de parcours de formation à l'e-éducation. Elles peuvent porter sur la manière de mieux intégrer le numérique dans les disciplines, sur la montée en compétences des élèves dans le cadre de la certification PIX, le codage et la programmation, le développement de l'éducation aux médias, la création d'un média scolaire, etc. L'académie, via le conseiller numérique de bassin, propose aux établissements une démarche de labellisation numérique à partir d'une première phase d'auto positionnement, appuyée sur une application produite par l'académie, puis une chronologie d'actions à mettre en œuvre.

L'académie de Guadeloupe propose quant à elle un séminaire de formation à destination des personnels pour faire entrer l'ENT dans le quotidien de la classe afin de répondre à quatre enjeux : l'innovation pédagogique, l'insertion professionnelle, le bien-être et la motivation des élèves, l'accès aux savoirs.

La mission a ainsi pu identifier des pratiques vertueuses qui mériteraient d'être davantage partagées pour accompagner les équipes dans la formation des élèves.

Recommandation n° 13 : Au regard des enjeux de compétences et de citoyenneté des élèves, de sécurité et de respect du RGPD, et de qualité de la relation au sein des communautés scolaires, la formation des personnels d'encadrement, en termes de pilotage, de régulation et d'accompagnement des usagers, mérite d'être particulièrement renforcée et généralisée.

En adéquation avec les travaux du délégué régional académique au numérique (DRAN) et du délégué régional académique aux systèmes d'information (DRASI) et en lien avec les directions ministérielles (DNE, DGESCO, DAJ), l'IH2EF et les écoles académiques de la formation continue (EAFC), il est indispensable de former à une meilleure connaissance des ENT et outils de vie scolaire, et à leur architecture, mais aussi d'intensifier la formation sur les enjeux de compétences numériques des élèves, sur l'articulation des enseignements, l'intégration des outils numériques dans le pilotage de l'établissement et leur mise en œuvre dans la relation aux familles. Les conseillers techniques et les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux établissement et vie scolaire (IA-IPR EVS) devraient y être associés.

7.2. Renforcer la formation des équipes pédagogiques et éducatives

7.2.1. Un accompagnement et des ressources pédagogiques déployés particulièrement dans les TNE

De nombreux représentants des personnels d'enseignement et d'éducation auditionnés par la mission, ont considéré la relation école-familles comme un élément essentiel de la réussite des élèves et de la réduction des inégalités scolaires. Mais les personnels disent manquer de formation et de temps de réflexion pour penser l'accueil des familles, la nature de leur collaboration et ses modalités, et une utilisation des outils numériques au service d'une relation éducative.

Comme la mission a pu l'observer dans plusieurs TNE, l'accompagnement des équipes enseignantes dans le premier degré par les IEN de circonscription, IEN référents au numérique, conseillers pédagogiques au numérique, permet d'aider les équipes pédagogiques dans leur réflexion, de promouvoir des pratiques professionnelles innovantes et raisonnées, et rassurer aussi les enseignants dans leurs gestes professionnels. Par ailleurs, dans le cadre de la structuration du pilotage des TNE, le Réseau Canopé⁵⁷ est chargé de l'offre de formation des enseignants, en partenariat avec les académies, et met à disposition une sélection d'environ soixante-dix ressources numériques pour enseigner et pour apprendre.

Les formations peuvent être intégrées dans les formations thématiques (plans mathématiques et français), ou spécifiques, notamment dans le cadre des plans de formation des TNE, et autour de la certification PIX+Edu. En 2024, Réseau Canopé a ainsi assuré près de 4 000 sessions de formations axées sur le numérique, pour un total de plus de 240 000 participants (TNE compris). Mais les équipes pédagogiques et éducatives

⁵⁷ <https://www.reseau-canope.fr/>

semblent encore peu sensibilisées à l'articulation entre les enseignements au collège pour former les élèves à la pensée informatique, aux opportunités qu'offre le numérique et aux dangers aussi qu'il peut représenter.

L'apprentissage des compétences numériques par les élèves, et les travaux à mener en inter degrés pour favoriser la prise en compte et le transfert des usages propres à chaque niveau de la scolarité, nécessiteraient un suivi précis des corps d'inspection en académie.

7.2.2. Des partenariats installés entre des académies et des universités pourraient inspirer d'autres territoires

Des partenariats ont été signés entre des académies et des laboratoires de recherche dans les domaines du numérique éducatif (recherche en informatique et applications, intelligence artificielle générative en éducation, neurosciences, psychologie du développement et parentalité). Ces partenariats peuvent relever d'un financement articulé entre celui du TNE et de l'appel à manifestation d'intérêt démonstrateurs numériques dans l'enseignement supérieur (AMI DEMOes)⁵⁸. Ils permettent notamment de travailler sur l'analyse des pratiques professionnelles des enseignants. Ces partenariats encouragent les enseignants à collaborer avec les équipes universitaires, offrent l'accès à des outils innovants et à une assistance méthodologique. Le partenariat entre recherche et pédagogie est un facteur favorable aux évolutions des pratiques professionnelles.

Ces pratiques méritent d'être valorisées et développées dans d'autres territoires.

La région académique de Rennes par exemple, s'est engagée dans plusieurs partenariats avec :

- l'université de Rennes 1 autour de l'intelligence artificielle (IA) générative et des usages frugaux et sécurisés avec Eskemm-numérique⁵⁹ et un RAG⁶⁰ (RAGaRenn) ouvert aux personnels d'encadrement et formateurs des premier et second degrés afin de co-construire un cadre d'usage de cette technologie avec l'ensemble des personnels ;
- l'université de Rennes 2, dans le cadre d'une convention tripartite entre la région académique Bretagne, l'université de Rennes 2 et le GIP -FAR (support financier du TNE du Finistère), pour une action de sensibilisation au cyberharcèlement ;
- l'Inspé de Rennes avec la création d'un diplôme universitaire (DU) Intelligence Artificielle en Education, en septembre 2025, en lien avec l'académie (DRANE, EAFC) et Réseau Canopé.

De tels partenariats doivent permettre d'enrichir la réflexion autour des objectifs d'apprentissage de l'IA dans les programmes des disciplines scientifiques et techniques, aider à la définition d'un curriculum interdisciplinaire à l'intention de tous les élèves, filles comme garçons, et contribuer à un usage éthique, critique et créatif de l'IA dans le cadre des apprentissages.

Le plan national de relance et de résilience (PNRR)⁶¹ a permis de développer de nouveaux dispositifs de formation au service des usages du numérique (SUN) pour accompagner la transformation pédagogique des enseignements avec le numérique. L'offre s'étoffe et se développe depuis 2021 sous la forme de webinaires, parcours d'autoformation, formations en ligne, journées pédagogiques et guides.

Recommandation n° 14 : Mobiliser dans chaque académie un inspecteur sur le suivi des apprentissages numériques et des compétences des élèves entre les niveaux de scolarité.

Recommandation n° 15 : La formation des personnels d'enseignement et d'éducation doit accorder à la relation entre l'école et les familles, au cœur des débats sur la réussite éducative et la réduction des inégalités, une place essentielle et proposer des éléments de réflexion et d'action sur le rôle du numérique et de ses outils dans cette relation.

⁵⁸ L'AMI « Démonstrateurs de l'enseignement supérieur » s'inscrit dans la stratégie « Enseignement et Numérique » validée par le Premier ministre le 2 décembre 2020.

⁵⁹ Créeur et fournisseur de services pour l'ESR en Bretagne <https://www.eskemm-numerique.fr/>

⁶⁰ https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9ration_augment%C3%A9e_de_r%C3%A9cup%C3%A9ration

⁶¹ Le plan national de relance et de résilience de la France, adopté en 2021, constitue l'un des volets du plan France Relance, stratégie de relance adoptée par la France en 2020 à l'échelon national.

8. Des réponses nécessaires à une fracture numérique aux caractéristiques multiples

À l'issue des entretiens menés par la mission, s'impose le constat d'une importante fracture numérique qui apparaît comme un frein au déploiement équitable des ENT et logiciels de vie scolaire.

8.1. Des réponses encore insuffisantes

Cette fracture numérique se caractérise par plusieurs traits. Elle peut être territoriale, socio-économique et souvent l'une et l'autre. Elle est particulièrement marquée dans les établissements REP, REP+ et lycées professionnels, et de façon globale dans les établissements dont l'indice de position sociale (IPS⁶²) est faible et au-dessous de la moyenne nationale. Elle s'évalue aussi en termes d'équipement numérique : dans les familles défavorisées le smartphone domine, le plus souvent à l'exclusion de tout autre support, l'accès à l'ENT et au logiciel de vie scolaire ne peut donc se faire que via une application mobile si elle existe. La fragilité socio-économique peut se doubler d'une fragilité linguistique et culturelle. C'est le cas d'une partie des familles allophones, plus exposées à cette double fragilité qui peut aggraver leur insécurité numérique. Dans ces cas spécifiques, les enfants par leur maîtrise de l'usage du smartphone ont un rôle de médiateur entre l'institution et leurs parents, rôle qui peut être à double tranchant (transmission ou rétention d'informations). Si le personnel éducatif veut avoir accès directement aux parents et les conforter dans leur rôle, il doit le plus souvent utiliser des modes de communication traditionnels (documents papier, appels téléphoniques ou SMS, rendez-vous en présence). La barrière de la langue constitue quoi qu'il en soit un obstacle difficile à franchir et un facteur d'éloignement d'une institution scolaire qui repose de plus en plus sur des outils ou des procédures en ligne. Dans ce contexte où des parents démunis ne peuvent pas exercer de véritable contrôle sur l'usage des smartphones par leurs enfants, qu'il s'agisse de son usage éducatif ou créatif, les risques d'exposition à des contenus inappropriés sont préoccupants.

Face à de telles situations (qui peuvent présenter des degrés divers de gravité en fonction des établissements) et pour remédier à un état de fait créateur d'inégalités entre familles dans l'usage averti des ENT, aussi bien l'institution scolaire que les collectivités territoriales, le monde associatif, voire les éditeurs comme Beneylu qui signale avoir intégré un traducteur dans son ENT (DeepL⁶³), ont essayé d'apporter des réponses. Du côté des équipements, il peut s'agir de la fourniture d'ordinateurs ou de tablettes par la collectivité dont dépend l'établissement, selon des modalités d'intervention variable (un équipement par élève, ou une stratégie définie conjointement avec les établissements sur une base pas nécessairement individuelle). Ces politiques s'accompagnent généralement d'initiatives pour faciliter la prise en main de l'outil et de ses usages, particulièrement à destination des populations défavorisées et par l'intermédiaire d'associations partenaires. À l'intérieur des établissements, dans le cadre d'une politique volontariste, des réunions d'information ou de médiation peuvent être organisées et des permanences mises en place à destination des parents et/ou des élèves les plus fragiles. Peut être également assuré, par les personnels administratifs ou de vie scolaire, un accompagnement des parents à l'utilisation des téléservices (orientation, bourses notamment) et, selon les établissements, à la saisie informatique en leur présence à partir de documents papier.

8.2. Une collaboration interministérielle indispensable

Le rapport de la commission « Enfants et écrans, À la recherche du temps perdu » recommande de «*de qualité en matière de soutien à la "parentalité numérique" en déployant dans tous les territoires des ateliers destinés aux parents notamment*».

À partir de 2021, le lancement de la politique des TNE, au total dans une douzaine de départements, a montré la difficulté à toucher et sensibiliser les parents, et les écueils rencontrés lors du déploiement du volet relatif à la parentalité numérique. Mais ce déploiement (doté d'un budget global de 7 M€) a permis d'expérimenter et de développer des pratiques et des organisations modélisantes.

⁶² <https://www.education.gouv.fr/l-indice-de-position-sociale-ips-357755>

⁶³ <https://www.deepl.com/fr/>

Dans le cadre des TNE et de l'action conjuguée des services publics, un diagnostic a été réalisé pour recenser les parties du territoire devant bénéficier du TNE, et notamment du volet parentalité numérique. Ce diagnostic présente notamment l'ensemble des structures locales préexistantes en capacité de proposer aux familles des actions d'animation gratuites. Il appartient à chaque coordonnateur territorial de les contacter afin d'élaborer avec elles l'offre d'accompagnement des familles qui sera proposée sur le territoire. Ce travail de coordination est le plus souvent assuré, en convention avec le groupement d'intérêt public (GIP), « la Trousse à projets » et les académies, par des organismes relevant de l'éducation populaire (Ligue de l'enseignement, centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), unions départementales des associations familiales (UDAF), etc.). Deux conseils départementaux (Finistère et Vosges) ont également pris en charge cette coordination. Dans ce cadre, il est proposé d'accompagner les familles dans l'usage des ENT.

Au sein de « la Trousse à projets », trois agents sont en relation constante avec les coordonnateurs territoriaux à l'échelle nationale et c'est le « groupe recherche action formation » (GRAF), composé d'un représentant de chaque académie et de chaque coordonnateur territorial, qui met en place le programme de travail autour de la coéducation au et par le numérique (définition, gouvernance, stratégie) afin de faciliter la mise en œuvre de tout nouveau TNE ailleurs sur le territoire. « La Trousse à projets » a produit également, dès le démarrage du dispositif TNE, des ressources comme « la mallette de la coéducation au et par le numérique »⁶⁴ s'adressant dans des versions spécifiques aux parents comme aux professionnels de l'éducation nationale, à l'école comme au collège, avec des thèmes très opérationnels. Ces mallettes peuvent être utilisées par des médiateurs ou en auto-formation (s'adresser aux parents, s'équiper, communiquer, se connecter, etc.). Un site⁶⁵ recense l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du volet parentalité, pendant la durée des TNE.

La pérennité de ces actions est en question dans la mesure où le financement des TNE prend fin au terme de trois années. L'enjeu est donc de maintenir la mobilisation des acteurs associatifs dans le cadre d'un maillage territorial et de pouvoir généraliser ces actions à l'ensemble des territoires, couverts ou non par des TNE.

Dans la prise en charge des publics éloignés de l'utilisation des ressources numériques, l'appui sur les réseaux déjà constitués, pourrait permettre de maintenir et développer, dans l'ensemble des territoires, cet accompagnement. Les conseils départementaux disposent de réseaux déjà structurés et les acteurs relevant de l'éducation populaire, comme la Ligue de l'enseignement, les CEMEA, ou encore les UDAF, sont organisés à l'échelle nationale. Par ailleurs des discussions semblent s'ouvrir avec la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour réfléchir aux sources de financement en accompagnement de ces familles. Un rapprochement entre le ministère de l'éducation nationale et celui en charge des familles qui exerce la tutelle sur la CNAF, pourrait être recherché, favorisant ainsi la prise en charge de l'accompagnement à la parentalité de manière transverse, en interministériel.

Quelques villes du Val-d'Oise, Taverny et Bezons, ont par exemple travaillé à la sortie du dispositif TNE et à la poursuite du dispositif « parents ressources »⁶⁶. Des parents bénévoles ont accepté d'aller vers les familles les plus éloignées. Ces parents sont eux-mêmes accompagnés par un conseiller de France services⁶⁷ (enjeux, posture, échanges entre les familles) et sont recrutés en deux phases : identifiés par la responsable de la « Maison de la Citoyenneté France services », ils voient ensuite leur candidature validée par le directeur d'école et l'IEN, avec un engagement au respect des valeurs de la République et de la laïcité.

Dans le cadre des « parents ressources », « la Trousse à projets » souhaite, sur la durée des TNE, travailler avec des fédérations de parents d'élèves. Des contacts ont été pris en ce sens avec plusieurs d'entre elles.

« La Trousse à projets » a également collaboré avec d'autres organismes à l'élaboration d'un référentiel de compétences lié à l'exercice de la parentalité numérique⁶⁸. Les épreuves composant les parcours PIX parentalité numérique ont été conçues par PIX et systématiquement testées et améliorées par un comité de

⁶⁴ <https://tne.trousseaprojets.fr/parent/mallette-college-parent>

⁶⁵ <https://tne.trousseaprojets.fr/>

⁶⁶ <https://tne.trousseaprojets.fr/parent/devenir-parent-ressource>

⁶⁷ <https://tne.trousseaprojets.fr/actualites/utiliser-le-numerique-educatif-pour-creer-du-lien-entre-lecole-et-les-parents>

⁶⁸ <https://cloud.pix.fr/s/9QZzHErBTzdC9q>

validation. Ces parcours disponibles en ligne⁶⁹ ont également été intégrés sur le site « Parentalité et numérique » édité par « la Trousse à projets »⁷⁰.

Parmi les animations proposées aux parents, la « roue PIX » favorise des temps de médiation en famille, entre parents ou entre enfants et parents, selon la modalité choisie par le médiateur. Par exemple, la roue en version physique a été utilisée pour faire connaitre l'offre d'accompagnement des familles⁷¹ dans le TNE Corse, selon une démarche « d'aller vers », au sein d'une galerie marchande le week-end, occasion de croiser dans un environnement familier les parents éloignés de l'école.

Sur certains territoires, Réseau Canopé est aussi engagé dans l'accompagnement à la parentalité numérique à travers la lutte contre l'illectronisme, pour un double objectif : réduire la fracture numérique et permettre la continuité éducative et pédagogique.

En 2024, plus de 1 200 parents ont ainsi participé à des actions de formation au numérique proposées par l'opérateur, et le nombre de participants croît fortement depuis 2022. Les actions sont menées en partenariat ou sous l'impulsion de plusieurs commanditaires et peuvent être lancées à l'initiative de divers acteurs (établissements scolaires, communautés de communes, régions, UDAF ou encore CAF).

Dans certains territoires ruraux particulièrement isolés et pauvres, comme en comporte le département de l'Aisne, afin d'accompagner les familles éloignées des usages administratifs du numérique, une action concertée des acteurs de proximité (services de l'État, médiateurs numériques des maisons France services, CNAM, CAF, associations) est mise en place, elle vise à renforcer l'accès au droit par une aide de proximité à l'échelon communal ou intercommunal.

À Paris, la préfecture a sollicité la ville afin d'articuler la stratégie parisienne d'inclusion numérique (SPIN2) à la feuille de route France Numérique Ensemble⁷², dans une logique de coordination des acteurs locaux poursuivant des objectifs similaires sur un même territoire. L'académie de Paris a également été sollicitée pour participer à l'un des axes « éduquer les parisiens au numérique et prévenir les risques ».

Recommandation n° 16 : Au regard des difficultés multiples rencontrées par les familles les plus éloignées des ressources et des compétences numériques, une gouvernance interministérielle de l'accompagnement à la parentalité numérique, à laquelle le MEN doit contribuer sur le volet scolaire et éducatif, mériterait d'être étudiée. Cette politique pourrait être portée par le ministère en charge de la famille, et s'appuyer sur la coordination d'un ensemble de contributeurs pour plus de cohérence et d'efficacité.

Conclusion

Les travaux de la mission ont permis de formuler 16 recommandations parmi lesquelles certaines gagneraient à être mises en œuvre dès la rentrée prochaine.

Pour des raisons de préservation de la vie personnelle, de santé et de climat scolaire, le droit à la déconnexion pourrait être une priorité à la rentrée scolaire 2025. Il répond à une attente assez consensuelle des usagers et au cap donné par la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en direction des élèves.

La question de la diffusion de la notation, dans une chronologie plus respectueuse du processus d'apprentissage des élèves et de la relation de confiance entre les professeurs, les élèves et leurs parents, constitue une orientation forte qui mériterait une impulsion ministérielle. Sa mise en œuvre pourrait toutefois s'accompagner de souplesse au regard des contextes et des contraintes des établissements scolaires.

Au vu des enjeux liés au développement du numérique et de l'intelligence artificielle, l'utilisation que font les élèves des outils ne leur confère pas de réelles compétences numériques. Dans un contexte de transition numérique, l'école doit se donner pour mission de veiller à la formation de ses personnels, structurer

⁶⁹ <https://pix.fr/parcours-autonomes#slice-2>

⁷⁰ <https://tne.trousseprojets.fr/parent/les-defis-pix-pour-la-parentalite-numerique>

⁷¹ <https://tne.trousseprojets.fr/actualites/organiser-un-atelier-parentalite-hors-les-murs>

⁷² L'État a souhaité proposer à l'ensemble des partenaires un projet de feuille de route stratégique pour la période 2023-2027 baptisée « France Numérique Ensemble ».

l'apprentissage des compétences, promouvoir une citoyenneté numérique des élèves dès la classe de sixième et en organiser la progression en inter degrés et entre les enseignements.

Au-delà de la seule action visant à encadrer le recours au numérique éducatif, l'école doit être porteuse d'une proposition globale et inclusive sur le bon usage des écrans et avoir un rôle actif dans le travail sur la parentalité numérique dans un cadre partenarial.

Pour ce qui est des services et démarches dématérialisés, le ministère de l'éducation nationale propose un ensemble important de téléservices dont l'usage est essentiellement ponctuel. Le quotidien de la relation aux familles passe pour l'essentiel par des outils et services choisis par les collectivités, ou les établissements, et portés par des éditeurs de solution d'ENT ou de logiciels vie scolaire. Cet environnement numérique éclaté peut altérer la relation entre les familles et l'école.

Il apparaît donc important de soutenir toute démarche visant à renforcer la cohérence de cet environnement, articulée à une vision globale des outils numériques de communication. Le ministère devrait donc se doter d'un cadre clair et opposable afin d'unifier pour tous les acteurs (chefs d'établissement, collectivités territoriales) les services d'identité au sein des services ENT et vie scolaire : EduConnect pour les parents et élèves, le guichet agent pour les personnels de l'éducation nationale. Ce cadre devrait aussi prendre en compte la circulation et l'interopérabilité des données nécessaires entre les logiciels d'emploi du temps et de vie scolaire, d'une part, et l'ENT, d'autre part.

Isabelle BOURHIS

Hervé FERRAGE

Laurent LE PRIEUR

Luc PHAM

Annexes

Annexe 1 :	Lettres de saisine et de désignation.....	33
Annexe 2 :	Liste des personnes rencontrées.....	34
Annexe 3 :	État du déploiement des ENT à la rentrée scolaire 2024-2025	49



*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGÉSR INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE

Section des rapports

Mission n° 24-25 140

Affaire suivie par :
Manuèle Richard

Tél : 01 55 55 30 88
Mél : manuele.richard@igesr.gouv.fr

Site Descartes
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 30 janvier 2025

La cheffe de l'inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche par intérim

à

Monsieur le directeur de cabinet
de la ministre d'État, ministre de l'éducation
nationale, de l'enseignement supérieur
et de la recherche

Objet : Mission n° 24-25 140 Usages du numérique dans la relation École-familles.

Référence : Courrier du 18 décembre 2025.

Par lettre visée en référence, l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche a été sollicitée pour effectuer une mission d'évaluation de l'impact des Espaces numériques de travail (ENT) et des logiciels de vie scolaire sur la relation École-familles.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné les inspecteurs généraux suivants pour effectuer cette mission :

Mme Isabelle Bourhis, pilote - isabelle.bourhis@igesr.gouv.fr
M. Hervé Ferrage - herve.ferrage@igesr.gouv.fr
M. Laurent Le Prieur - laurent.le-prieur@igesr.gouv.fr
M. Luc Pham - luc.pham@igesr.gouv.fr

Anne SZYMCZAK

CPI :

- Mme Isabelle Bourhis, IGÉSR
- M. Hervé Ferrage, IGÉSR
- M. Laurent Le Prieur, IGÉSR
- M. Luc Pham, IGÉSR
- M. Érick Roser, responsable du collège EAE

Liste des personnes rencontrées

Cabinet de la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- M. Nicolas Babut, conseiller numérique éducatif et système d'information

Haut-commissaire à l'enfance

- Mme Sarah El Haïry, haut-commissaire à l'enfance
- M. Adrien Baron, conseiller en charge des élus, des collectivités et des politiques territoriales

Administration centrale du ministère de l'Éducation nationale

- Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) :
 - M. Jean Hubac, chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives
 - M. Marc Pelletier, sous-directeur établissement et action éducative
 - M. Frédéric Brouzes, conseiller établissement, action éducative et relation aux parents
 - M. Patrice Durand, sous-directeur de la performance et des politiques éducatives territoriales
 - M. Yann Bruyère, adjoint à la sous-directrice de l'innovation, de la formation et des ressources
 - Direction des affaires juridiques (DAJ) :
 - M. Lionel Leycuras, sous-directeur de l'enseignement privé
 - Direction des affaires juridiques (DAJ) :
 - M. Guillaume Odinet, directeur des affaires juridiques
 - Mme Marie-Noémie Privet, sous-directrice des affaires juridiques de l'enseignement scolaire, de la jeunesse et des sports
 - Direction de l'évaluation, de la performance et de la prospective (DEPP) :
 - Mme Magda Tomasini, directrice de la DEPP
 - M. David Bauduin, chef de service, adjoint à la directrice
 - M. Thierry Rocher, sous-directeur des évaluations et de la performance scolaire
 - Direction du numérique pour l'éducation (DNE) :
 - M. Audran Le Baron, directeur du numérique pour l'éducation
 - Mme Florence Biot, sous-directrice de la transformation numérique
 - Mme Marie Deroide, cheffe de bureau des services et outils numériques pour l'éducation (SN1)
 - M. Philippe Probst, adjoint à la cheffe de bureau SN1
 - Mme Christelle Prince, adjointe au chef de bureau l'accompagnement des usages et de l'expérience utilisateur (TN3)
- Bureau des DRAN (animation du réseau des services déconcentrés) :
- Mme Sarah Cornu, DRAN Corse
 - Mme Christine Bac, DRAN Bretagne
 - M. David Deteve, DRAN Île-de-France
- Service de défense et de sécurité (SDS) :
 - Mme Adeline Jaffre, adjoint au chef de service de défense et de sécurité
 - M. Matthieu Rudant, FSSI Adjoint en charge du secteur ESRI

Médiatrice de l'Éducation Nationale

- Mme Catherine Becchetti-Bizot, médiatrice de l'éducation nationale
- Mme Agnès Castel, chargée de mission auprès de la médiatrice de l'éducation national

Conseil de l'évaluation de l'école (CEE)

- M. Daniel Auverlot, président du conseil de l'évaluation de l'école
- M. Bertrand Richet, expert de haut niveau au conseil de l'évaluation de l'école
- M. Bertrand Secher, expert de haut niveau au conseil de l'évaluation de l'école

Commission Enfants et Ecrans, À la recherche du perdu

- M. Amine Benyamina, psychiatre, co-président de la commission
- Mme Servane Mouton, neurologue, co-présidente de la commission
- Mme Caroline Missir, directrice générale de réseau CANOPE
- M. Jonathan Bernard, épidémiologiste et chercheur à l'INSERM

Représentants au titre d'associations de collectivités territoriales

- Régions de France :
 - M. Emmanuel Georges-Picot, conseiller chargé de l'éducation, de l'orientation, de la formation et de l'emploi
 - M. Laurent Gougis, directeur éducation, jeunesse et sports de la région Centre-Val de Loire
- Départements de France :
 - Mme Valérie Nouvel, présidente du groupe de travail numérique éducatif, vice-présidente du département de la Manche
 - Mme Virginie Langlet, conseillère innovation et numérique, déléguée à la Protection des données
 - Mme Mylène Ramm, chargée de mission à l'association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)

Représentants des organisations syndicales et professionnelles

- Mme Sophie Venetitay, secrétaire générale du SNES-FSU
- Mme Sarah Hamoudi-Wilkowsky, cosecrétaire départementale de la Savoie (73) du SNUIPP-FSU
- Mme Cécile Texier, cosecrétaire départementale des Landes (40) du SNUIPP-FSU
- Mme Johanna Cornou, référente nationale direction d'écoles du SE-UNSA
- M. David Lelong, référent national collège du SE-UNSA
- M. Bruno Bobkiewicz, secrétaire général du SNPDEN-UNSA
- M. Cédric Carraro, secrétaire général adjoint du SNPDEN-UNSA
- M. Didier Georges, secrétaire national de la commissions métier du SNPDEN-UNSA
- M. Eric Fuentes, secrétaire général adjoint du SIEN-UNSA
- M. Patrick Roumagnac, trésorier du SIEN-UNSA
- Mme Agnès Prouteau, secrétaire fédérale de la FNPEC-FP-FO
- Mme Bénédicte Moulin, conseillère à la pédagogie du SNETAA
- M. Samir Chibane, CPE conseiller technique du SNETAA
- M. Loïc Guibon, secrétaire national d'ID-FO
- M. Nicolas Carli-Basset, secrétaire académique Orléans-Tours d'ID-FO
- Mme Caroline Brisedoux, secrétaire nationale du SGEN-CFDT
- M. Jean-Rémi Girard, président du SNALC
- M. Sébastien Vieille, secrétaire national chargé de la pédagogie du SNALC

- Mme Sandra Gaudillère, secrétaire nationale de la CGT Education
- Mme Sophie Martinez du SNCEEL
- M. Michel Boissin du SYNADEC

Représentants des parents d'élèves

- M. Grégoire Ensel, vice-président de la FCPE
- Mme Florence Prudhomme, secrétaire nationale de la FCPE
- Mme Christine Messie, présidente de la PEEP
- M. Laurent Zameczkowski, porte-parole de la PEEP
- M. Karima Rochdi, administratrice de l'UNAF
- M. Olivier Gérard, coordonnateur au pôle médias, usages numériques de l'UNAF
- Mme Marie-Chantal Lardiére, administratrice et présidente du département éducation, jeunesse, numérique de l'UNAF
- Mme Laure Coquelet, élue et membre du bureau national de l'APEL
- M. Benoit Desforges, directeur du service aux parents d'élèves de l'APEL

Représentants des élèves

- M. Mael Maurin, membre du CSE et du CNVL, Les lycéens !
- M. Maneck Busch, membre du CSE et du CAVL Orléans-Tours, Représentant lycéen

Collectif éducation numérique raisonnée (ENR) :

- Mme Angélique Benasayag
- Mme Aude Denizot
- Mme Agnès Fabre
- M. Nicolas Piègle

Groupement d'intérêt public RECIA (Centre-Val de Loire)

- M. Christian Daviau, responsable e-éducation, et ENT 2nd degré
- Mme Virginie Asserin, cheffe de projet ENT 1^{er} degré

Groupement d'intérêt public Trousse à projets

- M. Stéphane Proust, chef de projet charge du volet parentalité numérique dans le cadre des territoires numériques éducatifs (TNE)

Représentants des Entreprises

- M. Benjamin Viaud, dirigeant et co-fondateur de BENEYLU
- M. Olivier Vigneau, président directeur général et co-fondateur d'ÉDIFICE
- Mme Esther Baumard, directrice des opérations d'ÉDIFICE
- M. Jean Planet, président directeur général de KOSMOS
- M. Reynald Marien, président directeur général d'APLIM éditeur d'École Direct et de Charlemagne
- M. Olivier Moreno, responsable du secteur éducation et formation de AXESS éditeur d'UnDeuxTEMPS et la-vie-scolaire.fr
- Mme Sandrine Jacquet, responsable produit de la plateforme la-vie-scolaire.fr
- M. Fabien Ferrazza, directeur général d'INDEX EDUCATION et du pôle Education et Jeunesse de DOCAPOSTE
- Mme Judith Mehl, directrice des relations institutionnelles de DOCAPOSTE
- Mme Nadia Amal, adjointe au directeur général d'INDEX EDUCATION

- M. Fabien Duplus, responsable des programmes transverses chez INDEX EDUCATION, référent pour les relations avec le ministère

Région académique Bretagne

- M. Emmanuel Ethis, recteur de la région académique Bretagne et chancelier des universités
- Mme Marine Lamotte d'Incamps, secrétaire générale de l'académie de Rennes
- Mme Catherine Moalic, IA-DASEN du Finistère
- M. Marc Teulier, IA-DASEN d'Ille-et-Vilaine
- Mme Isabelle Desillièvre, IA-DAASEN d'Ille-et-Vilaine
- M. Robin Lagarrigue, secrétaire général adjoint enseignement supérieur et transformation
- M. Vincent Larzul, secrétaire général adjoint en charge de l'organisation scolaire
- M. Olivier Adam, directeur des systèmes d'information (DSI)
- Mme Christine Bac, déléguée régionale académique au numérique (DRAN)
- M. Philippe Cadet, doyen des IA-IPR
- Mme Natacha Guiffard, doyenne des IEN-ET EG IO
- M. Jean-Michel Labbay, coordinateur IA-IPR EVS
- M. Gaël Gonidec, responsable de la cellule innovation et modernisation
- M. Olivier Le Mercier, conseiller 1^{er} degré
- Mme Laurence Gouëlibo, chef du service académique des bourses (SAB)
- M. Eric Gelineau-Asseray, chef de la division des examens et concours (DEC)
- M. Loïc Calvez, IEN faisant fonction de la circonscription de Châteaulin

Représentants de parents d'élèves de Bretagne

- Mme Loisil, FCPE des Côtes-d'Armor
- Mme Le Henanf et M. Jalaber, FCPE du Finistère
- Mme Benhamida et M. Cassin, FCPE d'Ille-et-Vilaine
- Mme Le Roscouet et M. Guevara, FCPE du Morbihan

Conseil régional de Bretagne

- M. Wilfried Verna, directeur général adjoint - pôle éducation, orientation, formation, économie
- M. Francois Grall, directeur de l'éducation et des langues de Bretagne
- M. Baptiste Le Coz, directeur des systèmes d'information

Conseil départemental du Finistère

- M. Franck Pichon, conseiller départemental, vice-président en charge des collèges
- Mme Hélène Trellu, chargée de mission usages numérique

École publique Yves de Kerguelen - Briec (27)

- Mme Emmanuelle Pasdeloup, directrice de l'école
- M. Olivier Jamet, conseiller pédagogique de circonscription numérique
- M. Marie Guegan, professeure des écoles
- M. Margot Cobac, parent d'élève

Collège public les Hautes Ourmes - Rennes (35)

- Mme Émilie Fontaine-Thetio, principale
- Mme Lucie Dupain, conseillère principale d'éducation
- Mme Estelle Moumin, coordinatrice REP+
- M. Frédéric Ballestracci, professeur spécialisé SEGPA

- M. Séverin Druart, professeur
- Mme Amandine Mimar, professeure documentaliste
- Mme Guennegues, parent d’élève
- Mme Kervorvant, parent d’élève
- Mme Schmitt, parent d’élève

Lycée professionnel public Charles Tillon - Rennes (35) :

- M. Sylvain Monier, proviseur
- M. Gaëtan Mazurier, proviseur adjoint
- M. Arnaud Thomas, secrétaire général
- Mme Sylvie Lemperiére, directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques
- Mme Sabrina Maurel, coordinatrice du pôle direction
- Mme Valérie Lecointre, coordinatrice du pôle éducation-formation
- M. Baptiste Barres, coordinateur du pôle gestion
- M. Éric Bechet, conseiller principal d’éducation
- M. Robin Salmon, assistant d’éducation
- Mme Alexandra Aubrée, assistante d’éducation
- Mme Emmanuelle Bertholio, assistante sociale
- Mme Aude Dick-Simon, professeure documentaliste UPE2A
- M. Lional Hellec, professeur d’enseignement professionnel CIEL, RUPN
- M. Stéphane Landais, professeur d’enseignement professionnel MRPM
- M. Morgan Lefèuvre, professeur d’EPS
- M. Fabrice Rieant, professeur d’enseignement professionnel filière CIEL, RUPN
- M. antonin Salvert, professeur de lettres-histoire
- Mme Ambre Laurichesse, élève de 3^{ème}
- Mme Hoarvian Trubert, élève de seconde
- M. Baptiste Ronsin, élève de seconde
- Mme Inès Destable, élève de première
- Mme Carine Goujon, élève de première
- Mme Béritane Kilic, élève de première
- M. Mathys Hilliard, élève de terminale
- Mme Ann Elen Lelièvre, représentante des parents d’élèves

Lycée public René Descartes - Rennes (35)

- M. Claude Garnier, proviseur
- Mme Baudet, conseillère principale d’éducation
- Mme Charrieras, conseillère principale d’éducation
- Mme Le Glatin, infirmière
- M. Kernin, professeur
- Mme Le Gall, professeure
- Mme Maréchal, professeure
- M. Séchet, professeur
- M. Vauleon, professeur
- Mme Deschamps, parent d’élève

- M. Leducq, parent d'élève
- M. Zouane, parent d'élève
- M. Driss El Himer, élève de seconde
- Mme Alice Pommier-Curmi, élève de seconde
- Mme Solène Lefèvre, élève de terminale
- Mme Wassila El Fakir, élève de terminale

Lycée privé Notre-Dame de Kerbertrand – Quimperlé (29)

- M. Vincent Ménard, chef d'établissement

Établissements catholiques associés du pays de Morlaix (ECAM)- Morlaix (29)

- M. Maël Saillour, Directeur d'établissements scolaires

Région académique de la Guadeloupe

- M. Emmanuel Mormin, délégué régional au numérique éducatif (DRAN)
- M. Miguel Marillat, directeur des systèmes d'information (DSI)
- Mme Dominique Poulet, conseillère technique EVS
- Mme Muriel Col-Minne, coordonnatrice IA-IPR EVS

Conseil départemental de la Guadeloupe

- M. Henry Angélique, conseiller départemental, président de la commission enseignement, construction et œuvre scolaires

Collège public Alexandre Isaac - Les Abymes (971)

- Mme Liala Foumann, principale

Lycée polyvalent public de Pointe Noire (971)

- M. Michel Romuald, proviseur
- M. David Régent, proviseur adjoint
- M. Jean-Claude Saint-Clair, proviseur adjoint (faisant fonction), site de Bouillante
- M. Patrick Thomas, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Mme Marie Laure Darase, conseillère principale d'éducation
- Mme Marie-Michelle Élisabeth, conseillère principale d'éducation
- Mme Laura Line Collidor, assistante d'éducation
- M. Kenny Fimiez, assistant d'éducation
- Mme Lise-Berthe Occhiali, professeure
- M. Lyonel Minfir, professeur
- Mme Christine Mojica, professeure
- M. Jeffrey Sellin, professeur
- M. Rony Soupremanien, professeur
- Mme Kettye Constant, infirmière
- M. Paul Beaumer, élève de terminale
- Mme N'Jahella Castrot, élève de seconde
- Mme Élise Denis, élève de seconde
- M. Kamron Parize, élève de seconde
- Mme Elgy Louiserre, élève de première
- M. Alinéka Baltus, élève de première
- Mme Lili Stock, élève de première

- M. Mayron Taillandier, élève de terminale
- Mme Oprah Laurent, élève de terminale
- Mme Salaïa Yrius, élève de terminale

Région académique Hauts-de-France

- M. Pierre Moya, recteur de l'académie d'Amiens
- Mme Zohra Yahiaoui, secrétaire générale adjointe, directrice des moyens et de l'expertise
- M. Frédéric Vaas, IA-DAASEN de l'Aisne
- M. Philippe Senellart, adjoint au DRAN
- M. Gilles Carpentier, adjoint au DRASI
- M. Romuald Trabouillet, DRASI, chef du département « services et relations aux usagers »
- Mme Annick Jantzen, IA-IPR-EVS
- M. Christophe Romeu, IEN circonscription de Laonnois et chargé du numérique

Représentant de parents d'élèves de l'Oise

- M. Michel Deniot, représentant de la FCPE de l'Oise

Collège public Charles de Gaulle - Montcornet (02)

- Mme Céline Olejarz, principale
- Mme Christelle Marchand, secrétaire générale
- M. Cédric Champion, conseillère principale d'éducation
- Mme Mélodie Haine, assistante d'éducation
- M. Jérôme Duplouy, professeur, référent numérique
- M. Julien Lecointe, professeur
- M. Betty Rappe, professeur
- M. Clément Rendu, professeur
- M. Emmanuel Del Canto, professeur documentaliste
- Mme Amélie Malaquin, parent d'élève
- M. Ilan Jumeaucourt, élève
- Mme Maelys Accadblet, élève
- Mme Zoé Wairy, élève
- M. Augustin Soyeux, élève
- Mme Manon Dhenin, élève
- M. Néo Noizet, élève
- M. Eowyn Gromaire, élève

Lycée des métiers public Edouard Gand – Amiens (80)

- M. Olivier Lhermitte, proviseur
- Mme Daphnée Feret, proviseure adjointe - sections professionnelles
- Mme Marie-Pierre Bellet, proviseure adjointe - sections générales et technologiques
- Mme Mounia Kamel, conseillère principale d'éducation
- Mme Virginie Urier, assistante d'éducation
- Mme Maëlle Davidovics, assistante d'éducation
- M. Louis Teyssedou, professeure
- M. Amaury Faviot, professeur
- Mme Véronique Moreau, professeure

- M. Yannick Sanvoisin, professeur
- Mme Asma Aitouarab, élève de première
- Mme Apolline Derivery, élève de première
- Mme Emeline Gromard, élève de première
- Mme Evora Leyimongaye, élève de première
- Mme Candice Maison, élève de première
- M. Clément Colombier, élève de terminale
- M. Lionel Rusterucciglister, élève de terminale
- Mme Clémentine Mouvier, élève de BTS première année

Région académique Île-de-France

- M. Pierre Cauty, délégué régional académique au numérique (DRAN)
- M. Alain Pereira, adjoint au DRAN - Paris
- M. Fabrice Lemoine, adjoint au DRAN - Versailles
- M. Dominique Cagnon, adjoint DRASI - Paris
- M. Marielle Leroy, adjointe au DRASI - Versailles
- M. Olivier Miller, chargé de mission auprès du DRASI

Académie de Paris

- M. Edouard Berteaux, directeur académique adjoint en charge des lycées
- M. Nicolas Jury, doyen des IA-IPR
- M. Dimitri Lentulus, conseiller technique EVS

Académie de Versailles

- M. Fabien Deroubaix, secrétaire général d'académie adjoint, pôle appui au pilotage et à la transformation
- M. Jacques-Emmanuel Daugé, IA-DAASEN du Val d'Oise
- M. Philippe Alverny, IEN de la circonscription de l'Hautil, référent numérique départemental du Val-d'Oise
- Mme Amélie Beney, chargée de mission à la DRANE, conseillère numérique référente pour le Val-d'Oise

Conseil académique à la vie lycéenne de l'académie de Paris

- Mme Julie Poinsot, déléguée académique à la vie lycéenne
- M. Nicolas Aubert, lycéen, élu au CAVL
- M. Arsène Biessy, lycéen, élu au CAVL et au CNVL
- Mme Jana Gaber, lycéenne, élue au CAVL

Représentant de parents d'élèves du Val-d'Oise

- Mme Mariam Rahhali, co-présidente FCPE
- M. Lucian Finta, représentant UNAAP
- Mme Isabelle Richard, représentante UNAAP

Syndicat mixte Val-d'Oise Numérique

- M. Rachid Adda, directeur général

École publique Yves Le Guern - Osny (95)

- Mme Marie Jobin, directrice de l'école

Collège public Maurice Utrillo - Paris (75)

- M. Benoît Gobin, principal
- Mme Aurélie Gauthier, principale adjointe
- M. Lenora Le Pape, secrétaire générale
- M. Sabine Robin, secrétaire de direction
- M. Emmanuelle Fer, conseillère principale d'éducation
- M. Romain Kirchdorfer, conseiller principal d'éducation
- M. Ayman Abou Hamdam, professeur de technologie et référent numérique
- Mme Amélie Paris, professeure documentaliste
- M. Simon Tournier, professeur de physique chimie
- Mme Sylvaine Baehrel, parent d'élève
- Mme Elsa Belperche, parent d'élève
- Mme Marlène Bonnefoy, parent d'élève
- Mme Djalila Seghier, parent d'élève
- Axel, Medhi, Mohamed, Nada, Souleyman, Victoria, élèves

Collège public Georges Brassens - Taverny (95)

- Mme Laurence Mouret, principale
- Mme Léa Mesnier, conseillère principale d'éducation
- M. Thierry Conill, parent élu - FCPE
- Mme Isabelle Mazouz, parent élu - PEEP

Collège public Les Hautiers - Marine (95) :

- Mme Sophie Briand, principale

Lycée public Philippe Kieffer - Cormeilles-en-Parisis (95)

- Mme Lidia Auclair, proviseure
- M. Daniel Touvenot, proviseur adjoint
- Mme Cécile De Oliviera, professeure, RUPN
- M. Patrick Puij, professeur et coordonnateur numérique régional
- Mme Hélène Angelo, parent élu - FCPE
- Mme Christelle Pineau, parent élu – PEEP

Cité scolaire publique Montaigne – Paris (75)

- M. Max Auberon, proviseur
- Mme Nora Cividine, proviseur adjointe
- M. Etienne Monnier, principal adjoint
- M. Jean-Christophe Leroux, CPE
- M. Alexandre Neyret, CPE
- M. Edouard Marien, AED
- M. Thomas Cailliez, professeur
- Mme Emilie Geyer, professeure
- Mme Célia Pires, professeur
- Mme Gaëlle Savidan, professeure
- Mme Sabrina Armand, parent d'élève, FCPE
- Mme Julie Fourcault, parent d'élève, FCPE

- Mme Camille Fremontier, parent d'élève, PEEP
- Mme Sophie Gaudilliere, parent d'élève, PEEP

Région académique Occitanie

- M. Marc Firoud, secrétaire général de la région académique Occitanie
- Mme Isabelle Chazal, secrétaire générale de l'académie de Montpellier
- M. Christophe Mauny, IA-DASEN du Gard
- Mme Marie Eybert, IA-DAASEN de l'Hérault
- M. Guillaume Bonzoms, délégué régional académique au numérique (DRAN)
- Mme Agnès Vrinat, doyenne des IA-IPR
- Mme Isabelle Mercier, IA-IPR EVS
- Mme Laurence Riche-Dorlencourt, conseillère technique éducation et vie scolaire (EVS)
- Mme Marion Bournazel, IEN circonscription Montpellier Nord
- M. Colas Didier, conseiller pédagogique départemental en charge du numérique éducatif à la DSDEN de l'Hérault
- Mme Marion Fernandes, conseillère pédagogique numérique de la circonscription de Montpellier Nord
- Mme Morgane Bauduin, professeure chargée d'accompagnement du TNE professeurs / famille

Représentant de parents d'élèves d'Occitanie

- M. Michel Raffi, représentant la PEEP en Occitanie

Conseil régional Occitanie

- M. Loïc Bourgois, directeur adjoint orientation scolaire et numérique éducatif

Conseil départemental de l'Hérault

- M. Nicolas Robiquet, directeur du pôle éducation-jeunesse

Commune de Montpellier (34) :

- M. Guillaume François, responsable du numérique des écoles de la ville de Montpellier

École élémentaire publique Louis Armstrong - Montpellier (34)

- M. Philippe Guebourg, directeur de l'école
- Mme Alice Bel, professeur des écoles
- Mme Morgane Bauduin, professeur des écoles
- Mme Émeline Gonzalez, psychologue EN
- Mme Anne Blazy, professeure des écoles, professeure spécialisée à dominante rééducative
- Mme Julia Latis, parent d'élève

Collège public Simone Veil - Montpellier (34)

- Mme Sarah Letzelter, principale
- M. Djamel Sekkaï, principal adjoint
- Mme Karine Pilato, directrice SEGPA
- M. Franck Rodrigues, conseiller principal d'éducation
- Mme Manon Galvani, assistante d'éducation
- M. Rayan Ballu, assistant pédagogique
- Mme Stéphanie Perez, coordonnatrice réseau d'éducation prioritaire, coordonnatrice PIAL
- M. Hamid Ballouk, professeur, référent TICE
- M. Souad Bouhazama, professeure

- Mme Adélie Chatagner, professeure
- M. Michaël Édouard, professeur
- M. Thibault Le Moine, professeur
- Mme Delphine Pla, professeure
- M. Laurent Ramonatxo, conseiller principale d'éducation
- M. Stéphane Rocci, professeur
- M. Lias Ben Sassi Boutahar, élève de 4^{ème}
- Mme Zahra Bourzik Oulfi, élève de 4^{ème}
- M. Firdaws Abdellatif, élève de 3^{ème}
- Mme Nada Achbay, élève de 3^{ème}
- M. Noah Aguogue, élève de 3^{ème}
- M. Ginan En Nadi, élève de 3^{ème}
- M. Yanis Cherrier, élève de 3^{ème}
- M. Julien Gordons, élève de 3^{ème}
- M. Adji Gueye, élève de 3^{ème}
- Mme Chayma Hou Ben Lahib, élève de 3^{ème}
- M. Adam Ouriche, élève de 3^{ème}
- M. Ludovico Patris, élève de 3^{ème}
- Mme Kawtar Termas, élève de 3^{ème}

Lycée public Champollion - Lattes (34)

- M. Laurent Thieffaine, proviseur
- Mme Olivia Gressier, proviseure adjointe
- Mme Carole Léonard-Saunier, proviseure adjointe
- Mme Christine Rousset, secrétaire générale
- M. Arnaud Chambon, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- M. Pierre Balestriero, conseiller principal d'éducation en charge des 2^{ndes}
- Mme Patricia Le Bozec, conseillère principale d'éducation en charge des 1^{ères}
- Mme Stella Galtier, assistante d'éducation
- Mme Virginie Guittard, assistante d'éducation
- M. Gabriel Sultan, assistant d'éducation
- Mme Irène Massardier, infirmière
- Mme Aude Bardy, professeure
- M. François-Xavier Barre, professeur
- Mme Anaël Brun, professeure
- Mme Gaëlle Duchemin, professeure et RUPN
- Mme Audrey Faure, professeure
- Mme Marion Martin, professeure
- Mme Sophie-Anne Peco, professeure
- Mme Vera Roth, professeure documentaliste
- M. Nicolas Barthes, représentant de parent d'élève
- Mme Carine Lojacono, représentant de parent d'élève
- M. Olivier Serres, représentant de parent d'élève
- M. Benoit Foulquier-Gazagnes, parent d'élève

- M. Johan Pédrone, parent d’élève
- M. Manuel Potier, parent d’élève
- Mme Jennyfer Dohm, élève de seconde
- M. Kylian Duchemin, élève de première
- Mme Margot Durant, élève de seconde
- Mme Capucine Gullaud, élève de terminale
- Mme Aurégann Le Gauffre-Gal, élève de terminale
- M. Axel Magro, étudiante de 1ère année de BTS
- Mme Adèle Mazzarol, élève de seconde
- M. Eldin Pageau, élève de terminale

Académie de Grenoble

- M. Frédéric Bablon, IA-DASEN de la Haute-Savoie
- M. Damien Petitjean, IA-DAASEN de la Haute-Savoie
- M. Cédric Sutera, adjoint au DRAN Auvergne-Rhône-Alpes, DAN de l’académie de Grenoble
- M. Philippe Roederer, IEN de la circonscription de Cluses, référent numérique
- Mme Roxane Obadia, IEN de la circonscription de Saint-Julien-en-Genevois
- Mme Claire Lejeune, conseillère pédagogique départementale numérique
- M. Marc Laubie, adjoint au chef du service inter académique des systèmes d’information
- Mme Stéphanie Nicolas, cheffe de projets académiques (SIASI)

Conseil départemental de la Haute-Savoie

- M. Jean-Philippe Mas, maire de Cluses, vice-président du conseil départemental délégué à la jeunesse, l’éducation et la politique de la ville
- M. Karim Taguige, chef de service ressources des collèges et pilotage du conventionnement
- Mme Isabelle Niaba, cheffe de projet numérique

École publique de Scionzier (74)

- M. Christian Malovry, directeur de l’école
- Mme Marie Gomes, professeur des écoles
- Mme Cécile Schwartz, professeur des écoles
- M. Théo Roche, professeur des écoles
- Mme Élodie Boisier, professeur des écoles
- Mme Hélène Lambert, professeur des écoles
- M. Jean-Philippe Argelies, professeur des écoles
- M. Thomas Berne, professeur des écoles
- Mme Stéphanie Vivier-Michel, professeur des écoles et maître formatrice dans la circonscription
- Mme Charlène Neyraud, parent d’élève
- Mme Anastasia Varlet, parent d’élève
- Mme Cindy Condurier-Bœuf, parent d’élève

Collège public Jacques Prevert - Gaillard (74)

- Mme Frédérique Boisier, principale
- Mme Céline Maffre, principale adjointe
- Mme Myriam Manera, secrétaire de gestion
- Mme Janila Abbas, conseillère principale d’éducation

- M. Florent Sterne, infirmier
- M. Laurent Cuminal, professeur et référent numérique
- M. Sébastien Daulon, professeur
- Mme Françoise Ferrandez, professeur documentaliste
- Mme Lorena Corallo, représentante de parent d'élève
- Mme Élénore Hirooka, représentante de parent d'élève

Lycée polyvalent public Jean Monnet - Annemasse (74)

- M. Christophe Vigneau, proviseur
- Mme Marie-Bénédicte Delanchy, proviseure adjointe
- M. Pascal Fayan, professeur et référent numérique
- Mme Solange Baudrier, professeure et référente numérique
- Mme Bernadette Frérot, secrétaire
- Mme Hayat Thevenet, conseillère principale d'éducation
- Mme Marie-Christine Coigny, professeure documentaliste
- Mme Estelle Pernet, professeur
- M. Loïc Massou, professeur
- M. Lionel Mathieu, professeur
- Mme Élodie Ruffie, assistante d'éducation
- Mme Chadia Jahjah, représentante de parent d'élève
- Mme Camélia Bandalac, élève de seconde
- Mme Emma Carlier, élève de terminale

Région académique Nouvelle-Aquitaine

- M. Jean-Denis Poignet, adjoint au DRAN - Poitiers

Académie de Poitiers

- M. Mahdi Tamene, IA-DASEN de Charente-Maritime
- Mme Marie-Laure Carré-Sene, IA-DAASEN de Charente-Maritime
- M. Olivier Veillat, IEN-Adjoint à l'IA-DASEN de Charente-Maritime
- M. Michel Florentin, IEN circonscription de La Rochelle Sud
- Mme Sylvie Charpentier, IEN de la circonscription de Saintes, chargée du numérique
- Mme Nathalie Lenzi, conseillère numérique 1^{er} degré
- Mme Claire Alder, conseillère numérique 2nd degré

Représentants de parents d'élèves de Charente-Maritime

- Mme Sylvie Cormouls-Houles, parent d'élève, vice-présidente de l'association autonome régionale de parents d'élèves (AARPE) de La Rochelle
- Mme Marlyse Pichot-Pastourel, parent d'élève, secrétaire de la FCPE de Saintes
- Mme Murielle Chausset-Danlion, parent d'élève, vice-présidente de la PEEP de Saintes

Conseil départemental de Charente Maritimes

- M. Anthony Velot, directeur immobilier, collège et logistique
- Mme Emmanuelle Jouteux, cheffe du service des collèges
- M. Benjamin Linke, référent numérique éducatif

Commune de Perigny (17)

- Mme Sidonie Lassandre, adjointe au maire à la communication, vie des écoles, restauration scolaire et petite enfance
- Mme Virginie Ruiz, responsable du pôle petite enfance et éducation

École élémentaire publique Les Coureilles - Perigny (17)

- Mme Élodie Poincet, directrice
- Mme Aurélie Viguier, professeure
- Mme Florence Trainneau, professeure
- Mme Juliette Billat, professeure
- Mme Nathalie Tillet, professeure
- Mme Charlotte Griot, parent d'élève
- Mme Johana Morin, parent d'élève
- Mme Aurélie Laurenti, parent d'élève

Collège public Fabre d'Eglantine - La Rochelle (17)

- Mme Mylène Vandon, principale
- M. Yonnel Siro, principal adjoint
- M. Xavier Loterie, secrétaire général
- Mme Céline Lizot, conseillère principale d'éducation
- Mme Céline Le Fur, infirmière
- Mme Salmon, assistante d'éducation
- Mme Baron-Chapon, professeure
- M. Bodenan, professeur
- Mme Karina Charreau, professeure
- M. Guiheux, professeur
- M. Kouth, professeur
- Mme Tatiana Poiraud, professeure documentaliste
- Mme Puillandre, professeure
- Mme Redon, responsable de l'ULIS
- Mme Thomas, professeure
- M. Veneau, professeur
- M. Axel Aubineau, élève élu au CA
- Mme Ayah Koubaa, élève élu au CA
- Mme Salma Megdad, élève élu au CA
- M. Axel Moulin, élève élu au CA
- Mme Aurélie Laurenti, parent d'élève
- Mme Sandrine Neveur, parent d'élève

Collège privé Jeanne d'Arc - Surgères (17)

- Mme Marie-Claire Mathe, cheffe d'établissement
- Mme Sophie Thebeaud, cheffe d'établissement école
- Mme Isabelle Gobin, secrétaire et comptable
- M. Martial Monnier, responsable de la vie scolaire
- Mme Valérie Gorioux, professeure et responsable site internet et réseaux sociaux

- M. Stéphane Merillon, professeur, référent PRONOTE
- Mme Stéphanie Vidal, représentante des parents d'élèves
- Mme Olivia Coffin, élève de 3^{ème}
- M. Hewan Rolland Savarit, élève de 3ème

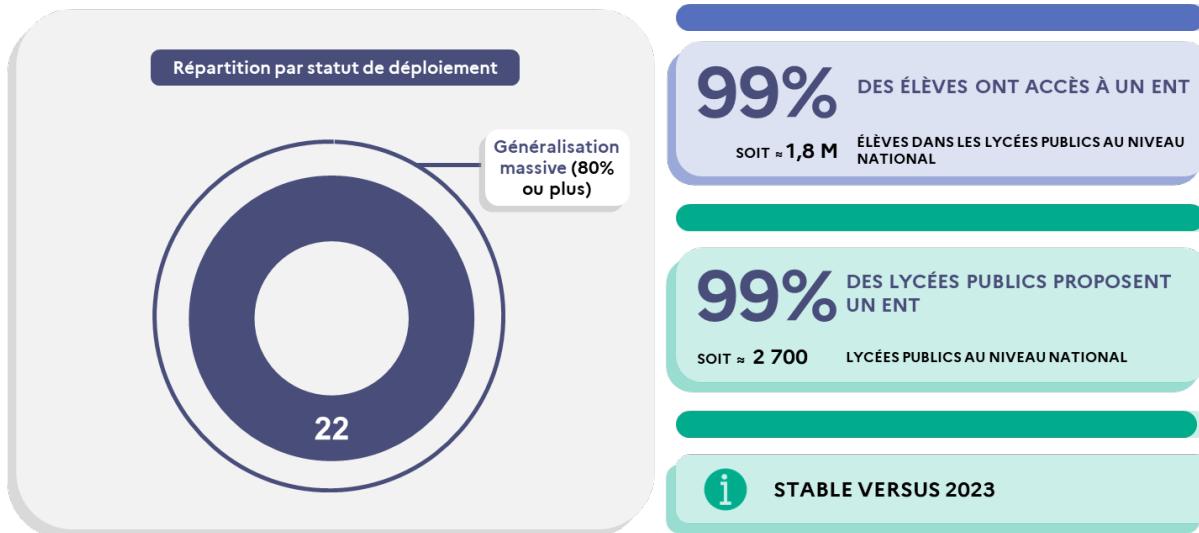
Lycée polyvalent public Louis Audouin Dubreuil - Saint-Jean-d'Angély (17)

- Mme Coralie Marquois, proviseure
- M. Bruno Jouffroy, proviseure adjoint
- M. Olivier Belvezé, secrétaire général, Agent comptable
- M. Laurent Chassereau, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
- Mme Séverine Delaitre, conseillère principale d'éducation
- M. Philippe Baudouin, assistante d'éducation
- Mme Marine Chapuis, assistante d'éducation
- Mme Linda Richard, assistante d'éducation
- Mme Séverine Gilbert, assistante technicienne pédagogiques régionale
- M. Clément Bourbon, professeur
- M. Michel Caillaud, professeur
- M. Elie Dumel, professeur
- Mme Laurence Guillorit, professeure
- M. Thomas Nezereau, professeur
- Mme Elvira Dos Santos, élève de première
- Mme Louane Piazza, élève de terminale
- Mme Lucile Popinot, élève de première
- M. Joël Richter, élève de terminale
- Mme Célia Baron, parent d'élève
- Mme Angélique Benhennou, parent d'élève
- Mme Aurélie Guillon, parent d'élève

État du déploiement des ENT à la rentrée scolaire 2024-2025

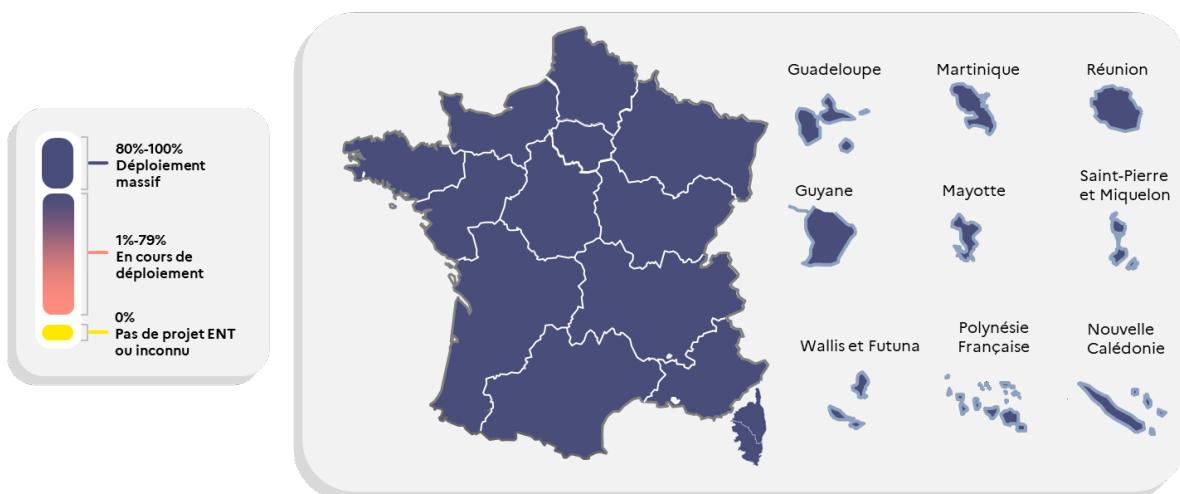
Source Direction du Numérique pour l'Éducation

ÉTAT DU DÉPLOIEMENT DES ENT DANS LES LYCÉES À LA RS 2024



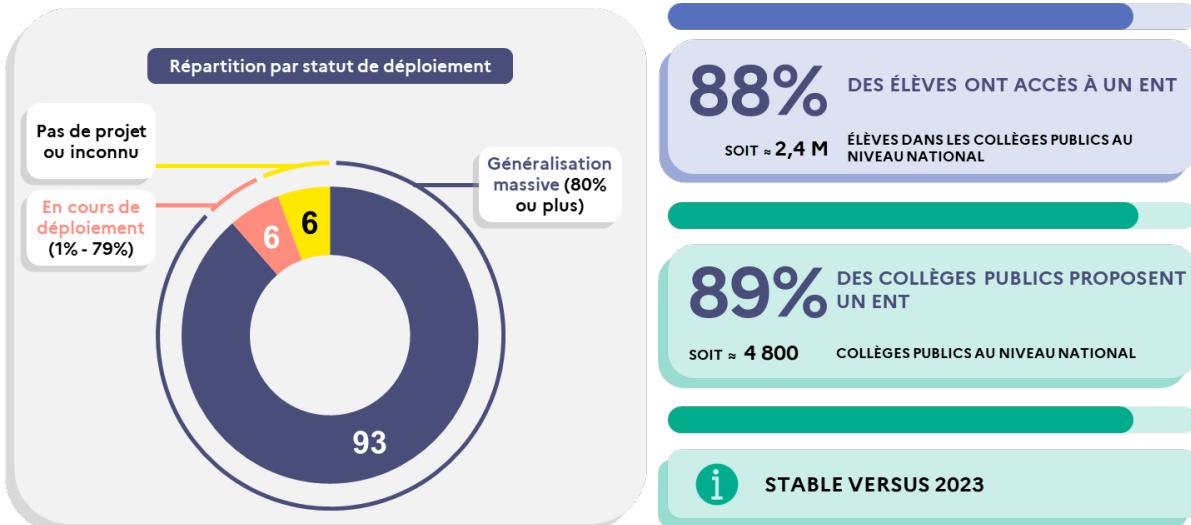
6

CARTOGRAPHIE DU DÉPLOIEMENT DES ENT DANS LES LYCÉES PUBLICS



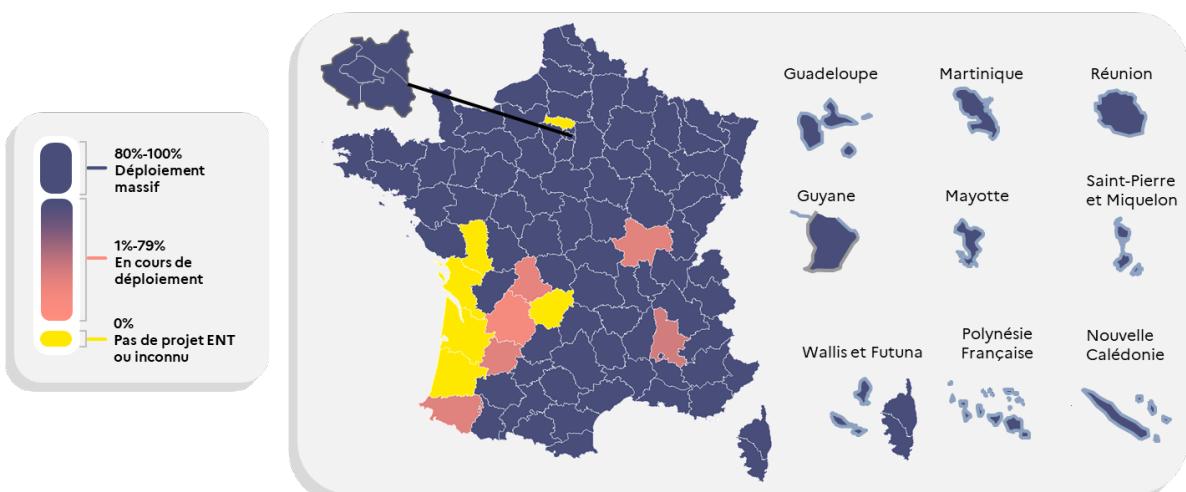
7

ÉTAT DU DÉPLOIEMENT DES ENT DANS LES COLLÈGES À LA RS 2024



4

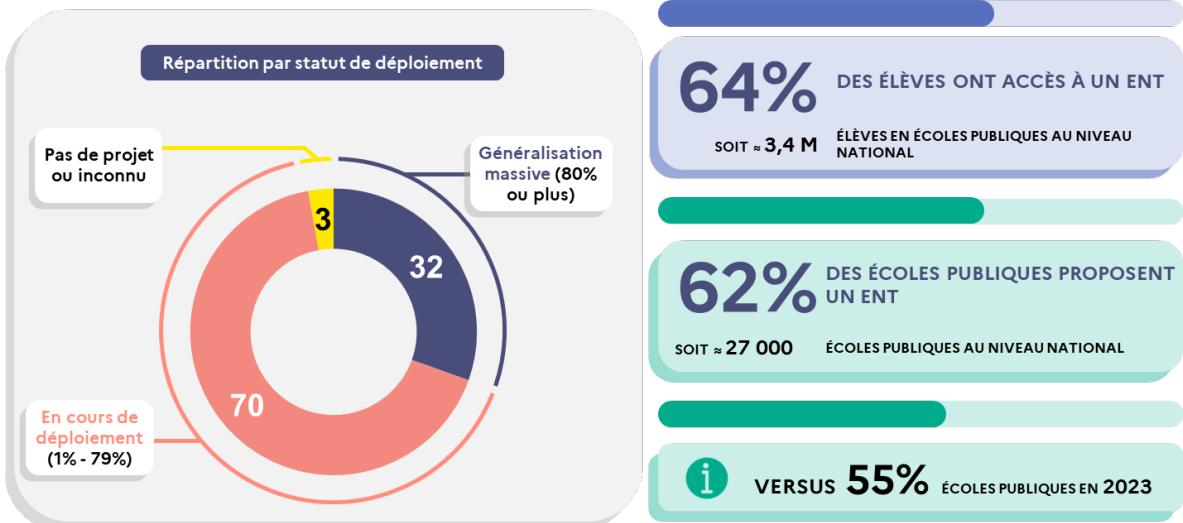
CARTOGRAPHIE DU DÉPLOIEMENT DES ENT DANS LES COLLÈGES PUBLICS



Source : données issues de la collecte des données de déploiement des ENT pour chaque académie

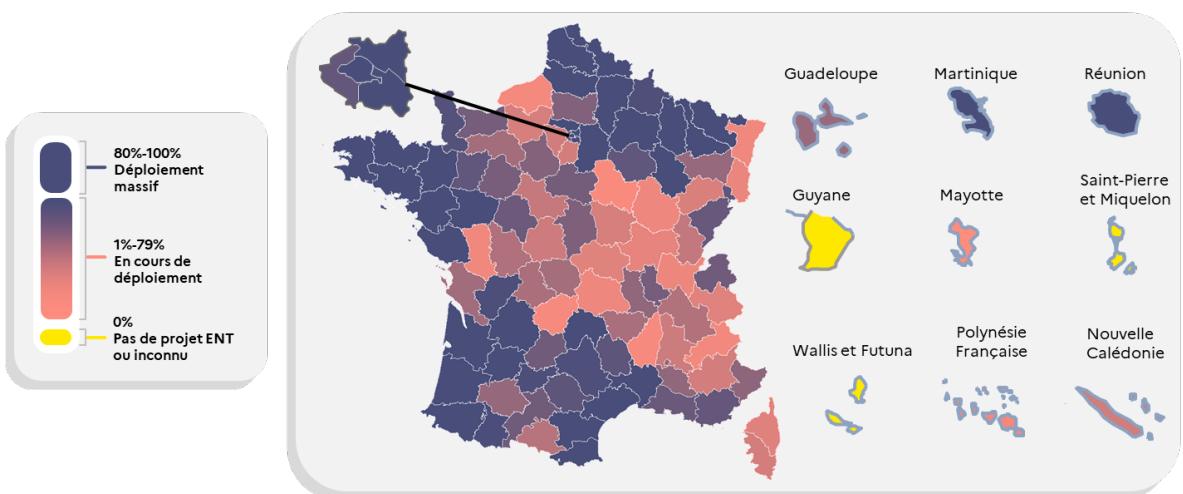
5

ÉTAT DU DÉPLOIEMENT DES ENT DANS LE 1D À LA RS 2024



2

CARTOGRAPHIE DU DÉPLOIEMENT DES ENT DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES



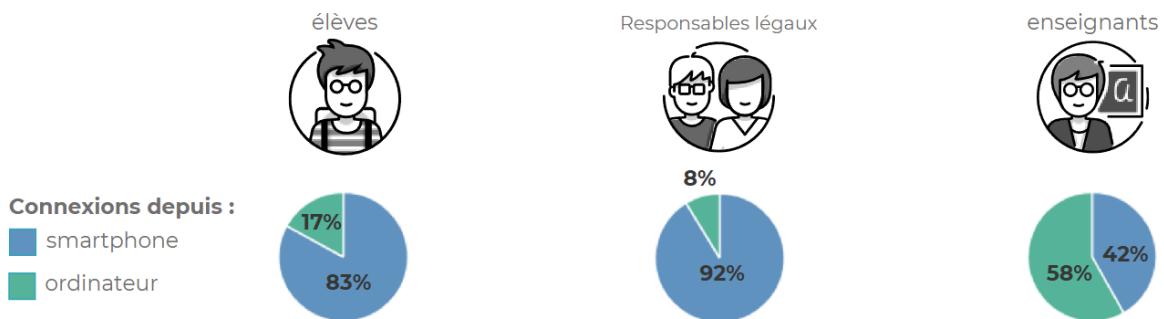
3

PRONOTE : éléments chiffrés relatifs aux différents services

Source Index Éducation, filiale de Docaposte).

Modalité d'accès à PRONOTE

(Les accès enseignants via le client lourd pour ordinateur ne sont pas comptabilisés)



- Pour les élèves et les responsables légaux, l'accès au logiciel de vie scolaire se fait à une écrasante majorité depuis un smartphone.
- Pour les enseignants, l'accès au logiciel de vie scolaire se fait encore majoritairement depuis un ordinateur.

Profil de connexion sur une journée type hors vacances scolaires

